 **Direction générale du Trésor**

**Le griot agri agro**

**Afrique de l’Ouest (hors Nigéria et Ghana)**

Une publication du SER d’Abidjan

**Juin 2025**

**Sommaire**

**Région**

* Classement - Jeune Afrique publie un classement des 20 pays les plus performants d'Afrique.
* **Sécurité alimentaire - En Afrique, l’insécurité alimentaire a augmenté de 60% en une décennie, selon la Banque mondiale.**
* Coton – Les pays d’Afrique de l’Ouest francophone ambitionnent de produire plus.

**Côte d’Ivoire**

* **Agriculture et agroalimentaire – Note sur le secteur.**
* Cacao – Inauguration d’un complexe industriel de transformation équipé d’un centre de formation aux métiers du cacao et du chocolat.
* Cacao – La Banque ouest-africaine de développement (BOAD) injecte 15 Md de FCFA dans JB Cocoa pour soutenir la transformation du cacao.
* Cacao - Les prix baissent.
* Anacarde – L’objectif de 50% de transformation locale des noix brutes en passe d’être atteint.
* Hévéa – Accompagnement du gouvernement pour le développement de la filière.
* Hévéa – La Société de caoutchouc de Sassandra (SOCASA) sensibilise les producteurs de San Pedro sur les nouvelles dispositions de la campagne 2025.
* Coton – Le Conseil du Coton et de l'Anacarde veut relancer la filière.
* Coton - Evaluation des avancées du projet de Résilience des systèmes cotonniers du Nord de la Côte d’Ivoire (RESCO).
* Palmier à huile – Projet de sécurisation des paiements des planteurs.
* Karité – Le ramassage du karité a débuté alors que le pays réglemente ses exportations.
* Reboisement - 98 Md de FCFA mobilisés.
* Biomasse agricole – Identifiée comme levier stratégique pour renforcer la sécurité énergétique du pays.
* Manioc - Mise en place d’une chaîne de valorisation de la semoule de manioc (attiéké) dans le nord du pays dans le cadre du Programme social du gouvernement ivoirien (PSGouv).
* Maïs - Des semences de maïs distribuées aux producteurs dans le cadre du Projet d’urgence agricole de Côte d’Ivoire (PUA-CI).
* Semences - 60 inspecteurs formés à la certification.
* Pêche – Nouveau protocole d’accord sur la pêche entre l’Union européenne et la Côte d’Ivoire.
* Aquaculture - Les écloseries à Loka produisent chaque année environ un million d'alevins.
* Aquaculture - Le barrage de Niandégué empoissonné en tilapia pour soutenir les revenus des populations.
* Ane – 2ème Conférence panafricaine pour renforcer sa protection en milieu rural, PADCO 2025.
* Infrastructure – Mettre en location une villa sur 1 000 m² dans un quartier de luxe comme à Cocody est moins rentable qu'un entrepôt sur 1 000 m².
* Formation - Précarité de la situation des diplômés de l’Institut National de Formation Professionnelle Agricole (INFPA).
* Evènement – A l’occasion de la 3ème conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC 3), le Premier ministre ivoirien fait un plaidoyer en faveur d'une collaboration sud-sud plus forte.
* Evènement – Le cacao ivoirien, au cœur du pavillon « Akwaba Côte d’Ivoire » de l’Exposition Universelle Osaka 2025.
* Evènement - Salon Food Expo et Horeca Expo d’Abidjan.
* Evènement – 439 personnalités distinguées dans l’ordre du mérite agricole de Côte d’Ivoire.
* Vie des entreprises – Le groupe SIFCA célèbre ses 60 ans.
* Vie des entreprises – Le désengagement de Unilever Côte d’Ivoire menace 500 emplois.

**Sénégal**

* **Agriculture et agroalimentaire – Note sur le secteur.**
* **Politique agricole – La réussite de la campagne 2025 repose autant sur les montants engagés que sur la capacité à corriger les erreurs structurelles des précédentes campagnes.**
* Politique agricole – Mise en marché.
* Souveraineté alimentaire - Le chef de l’Etat appelle le gouvernement à impliquer la jeunesse.
* **Politique agricole - Les Coopératives productrices solidaires officiellement lancées.**
* Politique agricole - Le Président de la République, M. Bassirou Diomaye Faye, souhaite une combinaison optimale entre l’agriculture familiale et l’agrobusiness.
* Agroécologie - La ferme agroécologique de Kaydara, citée comme modèle, reste une exception.
* Intrants – Importations d’urée pour la campagne agricole 2025-2026.
* Financements - 1579 projets financés dans le cadre du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l’Ouest (FRSP).
* Pêche - La crise du secteur alimente l’exode vers l’Europe.
* Aquaculture - Un projet veut doter toutes les régions du pays d’écloseries pour la production d’alevins.
* Ostréiculture - Vers la réhabilitation de l’unité de dégorgement des huîtres de Fatick.
* Sucre - La Compagnie sucrière sénégalaise (CSS) vise une production annuelle de 220 000 tonnes.
* Sucre – Pas de pénurie selon le ministre de l’industrie et du commerce.
* Oignon – Inauguration de l’usine de transformation de Société africaine d’ingrédients (SAF Ingrédients).
* Semences - La souveraineté alimentaire passe par une bonne qualité des semences selon le président du conseil d’administration de l’Institut sénégalais pour la recherche agricole (ISRA).
* Madd – Lancement de la campagne.
* Filière laitière – Un projet veut créer plus 130 000 emplois d’ici 2029.
* Elevage – Valorisation des peaux.
* Fourrages – 200 ha de cultures.

**Bénin**

* Fruits - Campagne de plantation de mangues et d’agrumes.
* Exportations – Levée de l’interdiction des exportations de produits vivriers.

**Burkina Faso**

* Campagne agropastorale et halieutique 2025-2026.
* Aménagement - Mise en service des périmètres irrigués de Bazon.
* Anacarde – Une filière en développement.
* Sésame – Filière prioritaire pour les autorités.
* Pomme de terre – Interdiction d’importation du 2 au 30 juin.
* Semences – La société NAFASO a bénéficié de financements gouvernementaux pour développer son activité.
* Agro-industrie – Baisse de 30,6% dans la production de produits alimentaires au 4ème trimestre de 2024.

**Cap Vert**

* Coopération - Le Cap-Vert signe un protocole avec la France pour le retour de l’Agence française de développement (AFD).
* Pêche - Construction du port de pêche de Ribeira da Barca.
* Pêche – Signature d’une lettre d’intention avec la France pour la modernisation de trois ports.

**Gambie**

* Boulangerie - Le gouvernement maintient le prix du pain à 10 dalasis.

**Guinée**

* Pêche – Financement de 132 M d’USD.

**Guinée Bissau**

* Agroécologie – Une délégation bissau-guinéenne en déplacement au Sénégal s’imprègne des bonnes pratiques agroécologiques.
* Pêches - Nouveau protocole entre le Sénégal et la Guinée Bissau.

**Libéria**

* Investissement - MakeGroup, la principale société d’investissement de Corée du Sud, montre de l’intérêt pour le secteur agricole.
* Coopération bilatérale - Formation en Chine de vingt-trois membres du personnel du ministère de l’Agriculture.

**Mali**

* **Sécurité alimentaire - L’Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) doit reconstituer les stocks de sécurité.**
* Coton - Le gouvernement annonce le paiement des producteurs pour la campagne 2024-2025.
* Elevage – Le gouvernement adopte une stratégie de stabilisation et de sécurisation du bétail.
* Pomme de terre – La filière génère plus de 60 Md de FCFA.

**Mauritanie**

* Grande muraille verte – Coopération sino-mauritanienne.
* Lancement d’un projet de renforcement de la résilience des producteurs agricoles et pastoraux dans le sud-est de la Mauritanie.
* Pêche - La Confédération marocaine des armateurs industriels de la pêche pélagique (COMAIP) et la Fédération nationale de la pêche (FNP) mauritanienne consolide leur partenariat.
* Volaille- Interdiction d’importation de poulet en provenance du Brésil.
* Coopération - Vers un partenariat renforcé dans le domaine agricole et de la santé animale avec la Tunisie.

**Togo**

* Financements - La Banque mondiale approuve un financement de 300 M d’USD pour intensifier les actions du Programme de modernisation de l’agriculture du Togo (ProMAT).
* Financements - 22 Md de FCFA de la Banque africaine de développement (BAD) pour promouvoir une agriculture résiliente au changement climatique.
* Soja – Objectif de production de 500 000 tonnes d’ici 2026.
* Reboisement – Plus de 11 Md de FCFA pour la campagne 2025.
* Mécanisation – Déploiement de tracteurs pour soutenir la mécanisation agricole.

**Sources des articles :** <https://www.aip.ci>, <https://aps.sn>, <https://www.aib.media>, <https://agpguinee.com>, <https://atop.tg>, <https://fr.apanews.net>, <https://news.abidjan.net>, <https://www.7info.ci>, <https://connectionivoirienne.net>, <https://www.linfodrome.com>, <https://www.seneweb.com/news/Economie/>, <https://www.rfi.fr>, <https://www.koaci.com>, <https://www.jeuneafrique.com>, <https://yop.l-frii.com>, <https://www.moa.gov.lr/media/press-releases>, <https://agriculture.gouv.tg>, <https://www.governo.cv/>, <https://presidence.gov.gn/actualite/>, <https://www.africain.info/> <https://www.cridem.org/C_InfoCat.php?cat=16>

**Région**

**Classement - Jeune Afrique publie un classement des 20 pays les plus performants d'Afrique.**

Le magazine Jeune Afrique a publié son classement des 20 pays les plus performants du continent africain. Pour mesurer la performance des pays, les critères économiques ou de développement ont été troqués à ceux de la gouvernance, de l'innovation et de l'influence. Sur cette méthodologie, cinq pays d’Afrique de l’Ouest se retrouvent dans ce classement : le Nigéria à la 9ème place, la Côte d’Ivoire à la 10ème, le Sénégal à la 13ème, le Cap Vert à la 16ème et le Bénin à la 18ème. Sur ce classement, la Côte d’Ivoire, le Bénin, le Sénégal et le Cap Vert affiche de bon score en gouvernance (respectivement 32,50 sur 50 ; 31,25 ; 30,83 et 30,83). Mais les pays chutent en influence (Côte d’Ivoire 3,24 sur 25 ; Sénégal 4,90 ; Cap Vert 0,87 ; Bénin 2,5) et en innovation (Côte d’Ivoire 6,97 sur 25 ; Sénégal 5,65 ; Cap Vert 8,89 ; Bénin 6,45).

**Sécurité alimentaire - En Afrique, l’insécurité alimentaire a augmenté de 60% en une décennie, selon la Banque mondiale.**

Le nombre d’Africains en insécurité alimentaire a augmenté de 60% entre 2014 et 2023, correspondant au double de la moyenne mondiale, a indiqué la Banque mondiale. L’institution financière internationale estime dans son nouveau rapport consacré à l’Etat de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde en 2024, que la population souffrant d’insécurité alimentaire n’a cessé de croître au cours des dernières années, malgré une augmentation de 160% de la production alimentaire en Afrique et d’un commerce de produits alimentaires qui a été multiplié par cinq. Les facteurs de l’insécurité alimentaire sont complexes et comprennent, entre autres, les conditions météorologiques extrêmes et les conflits. Le document relève toutefois la faible efficacité des chaînes d’approvisionnement en général et des transports en particulier, aspects souvent négligés de la question. Les mauvaises liaisons de transport, les défaillances des ports comme des postes-frontières essentiels et les coûts commerciaux élevés engendrent des foyers de faim et d’interminables chaînes d’approvisionnement alimentaire qui ne parviennent pas à acheminer de manière fiable les denrées de base jusqu’aux consommateurs. Sur le continent, les produits alimentaires parcourent environ 4 000 km, et leur acheminement prend dix fois plus de temps que dans les régions développées du monde. Le coût des transports peut représenter près de la moitié du prix final de certains produits alimentaires. Réduire de 10% ces coûts, pourrait accroître de 25% les échanges et serait bénéfique à la lutte contre l’insécurité alimentaire et permettrait de stimuler les économies régionales. Face à cette insécurité alimentaire en Afrique, la Banque mondiale préconise donc d’investir dans les infrastructures, de lever les obstacles au commerce et d’améliorer l’accès aux marchés. En investissant dans les transports et en les améliorant, il s’agit de supprimer les principaux goulots d’étranglement, réduire les coûts et garantir un accès plus fiable à l’alimentation. Remédier à l’insécurité alimentaire en Afrique ne se résume pas à produire plus. Il s’agit de réparer les systèmes défaillants qui empêchent les denrées alimentaires d’arriver là où elles sont le plus nécessaires selon le rapport. La Banque mondiale a travaillé avec un nouvel outil. M. Nicolas Peltier-Thiberge, directeur global des transports de l’institution, souligne ainsi qu’il y a presque deux millions de kilomètres de routes en Afrique et que l’outil de la Banque mondiale est capable d'identifier quels vont être les 10 000 km les plus pertinents pour relier les agriculteurs africains au marché, pour amener des engrais, des semences. Dix ports, une vingtaine de postes frontières et également une vingtaine de corridors de transport ont été identifiés qui sont particulièrement importants pour la sécurité alimentaire.

**Coton – Les pays d’Afrique de l’Ouest francophone ambitionnent de produire plus.**

Malgré de grandes ambitions, le Togo reste encore loin derrière ses voisins, le Bénin et le Burkina Faso, en matière de production cotonnière. Lors de la campagne 2024-2025, le pays a enregistré une récolte de 60 403 tonnes de coton-graine, soit près de cinq fois moins que le Burkina Faso, pourtant lui-même en baisse par rapport à l’année précédente. Le Burkina Faso, est le 3ème producteur dans la région, et a produit 286 623 tonnes de coton pour la même campagne, contre 386 794 tonnes en 2023/2024, production en recul de 26%. Du côté togolais, le rendement moyen s’élève à 797 kg par ha, mais le volume reste inférieur aux prévisions. La Nouvelle Société Cotonnière (NSCT) a confirmé que les 66 000 tonnes espérées n’ont pas été atteintes, avec une baisse d’environ 10% par rapport à la précédente campagne (67 000 tonnes). En Afrique de l’Ouest francophone, le Bénin est actuellement en tête avec une prévision de 669 000 tonnes pour 2024/2025. Le Mali, de son côté, poursuit sa lutte pour reprendre la première place. À travers la Compagnie malienne de développement textile (CMDT), le pays a mobilisé 150 Md de FCFA auprès de 14 banques pour soutenir sa campagne. De son la Côte d’Ivoire fait bouger les lignes pour quitter son habituel quatrième rang derrière le Burkina Faso. Le pays se projette sur une production de 351 764 tonnes, selon le Programme régional de production intégré du coton en Afrique (PR-PICA). Le Togo affiche sa volonté de redresser sa production à l’occasion de la prochaine campagne et vise les 93 000 tonnes de coton-graine sur une superficie de 110 000 ha. Dans un contexte de forte concurrence régionale, le coton reste un enjeu économique et géopolitique majeur en Afrique de l’Ouest, et chaque pays affine ses stratégies pour se tailler une place plus importante sur le marché international.

**Côte d’Ivoire**

**Agriculture et agroalimentaire – Note sur le secteur.**

L’économie de la Côte d’Ivoire s’est construite sur l’agriculture, et à l’indépendance le secteur agricole pesait pour près de 50% dans le PIB. En 2023, le secteur agricole ne correspondait plus qu’à 14,4% du PIB mais emploie encore directement 45% de la main-d’œuvre et l’excédent de la balance commerciale du pays est largement porté par les produits agricoles (47,7% des exportations). Les cultures industrielles et de rente demeurent le moteur du développement agricole ivoirien (1er producteur mondial de cacao et de noix de cajou, 3ème producteur mondial de caoutchouc naturel, etc.), mais le pays reste encore largement dépendant de ses importations de céréales et de poissons, qui contribuent à l’alimentation quotidienne des habitants urbains du pays. La production vivrière ivoirienne est peu structurée et relève en grande partie d’une économie informelle dans laquelle l’accès au marché des producteurs reste limité. Les taux de pauvreté sont plus élevés en milieu rural, avec une prévalence à 54,4% contre une moyenne nationale de 37,5%. L’emploi, dans ces espaces ruraux, est largement agricole. La proportion des agriculteurs faisant partie du premier décile de revenu (le plus pauvre) en Côte d’Ivoire est d’environ 90 %. Dans la filière cacao, 60% des agriculteur se situe en dessous du seuil de pauvreté national. La note est disponible auprès du Conseiller aux affaires agricoles pour les pays d’Afrique de l’Ouest (hors Ghana et Nigéria).

**Cacao – Inauguration d’un complexe industriel de transformation équipé d’un centre de formation aux métiers du cacao et du chocolat.**

Le Vice-président de la République ivoirienne, M. Tiémoko Meyliet Koné, a inauguré le 26 juin le complexe industriel Transcao implanté dans la zone industrielle de Yopougon PK 24, comprenant un centre de formation dédié aux métiers du cacao et du chocolat. Ce complexe dont l’investissement global s’élève à 130 Md de FCFA, incarne l’ambition ivoirienne de transformer et de valoriser sur son territoire ses produits agricoles en produits finis de qualité. Le directeur général du Conseil Café-Cacao, M. Yves Koné Brahima, a détaillé les caractéristiques de Transcao PK 24, précisant que ce complexe industriel de 21 ha abrite entre autres une usine de broyage d’une capacité de 50 000 tonnes de cacao et un entrepôt de stockage 160 000 tonnes ainsi qu’un centre de formation aux métiers du cacao et du chocolat. D’ici deux ans, Transcao CI doit atteindre une capacité annuelle cumulée de 210 000 tonnes grâce à l’extension des lignes de production. 1 400 emplois ont été créés. Cette inauguration intervient près de cinq ans après la pose de la première pierre (septembre 2020). Ce complexe vient compléter l’usine Transcao Sewelké de San-Pedro, dotée d’une capacité de transformation de 50 000 tonnes. En janvier 2025, la société malaisienne GCB Cocoa (4ème broyeur mondial) est entré au capital de l’entreprise, via sa filiale singapourienne, à hauteur de 25% dans le cadre d’une augmentation de capital de 1,7 à 20 Md de FCFA. GCB apporte des ressources financières, une expertise industrielle de haut niveau et une capacité d’accès aux marchés internationaux. La Côte d’Ivoire transforme annuellement, environ, 750 000 tonnes de fèves de cacao, ce qui représente 42% de sa production nationale de cacao et lui confère la place de premier broyeur mondial, devant les Pays-Bas. La capacité annuelle installée de broyage de cacao, à ce jour, est de 1,065 M de tonnes (contre 0,469 M en 2012), permettant au pays de broyer la moitié (50 %) de sa production nationale de cacao, estimée autour de 2 M de tonnes l’an. Le secteur de la transformation du cacao, en Côte d’Ivoire, génère, à ce jour, plus de 10 000 emplois directs, dont 4 000 emplois permanents.

**Cacao – La Banque ouest-africaine de développement (BOAD) injecte 15 Md de FCFA** **dans JB Cocoa pour soutenir la transformation du cacao.**

La BOAD a annoncé le 25 juin un financement de 15 Md de FCFA en faveur de JB Cocoa Côte d’Ivoire SA, filiale du groupe singapourien JB Foods Ltd, pour accélérer la construction d’une usine de transformation de cacao. Lancé officiellement en juin 2022, le projet représente un investissement total de 39 Md de FCFA. L’usine aura une capacité annuelle de transformation de 50 000 tonnes et produira de la pâte, du beurre et de la poudre de cacao. Elle sera en partie alimentée par une source d’énergie solaire. L’usine devrait être opérationnelle en 2026 et permettre la création de plus de 100 emplois directs.

**Cacao - Les prix baissent.**

Les cours du café et du cacao sont en recul sur les grandes places financières internationales comme à New York et à Londres. Du côté du cacao, les marchés ont vécu un véritable retournement. Après plusieurs mois de flambée des prix, les cours sont redescendus à leur niveau le plus bas depuis trois mois. En cause : une météo pluvieuse favorable dans les pays producteurs, des récoltes en hausse, et des stocks mondiaux qui se remplissent. Avec une météo favorable, une récolte plus abondante que prévue serait finalement attendue, alors que les stocks américains, qui étaient au plus bas depuis 21 ans, ont fortement augmenté ces dernières semaines. Même si les exportations ivoiriennes ont légèrement ralenti, cela n'a pas suffi à inverser la tendance. Le marché est entré dans une phase de consolidation, les prix se stabilisant à un niveau plus bas. Pour la Côte d'Ivoire, les mouvements de prix sont suivis de très près, le cacao représentant une ressource clé pour l'économie, les recettes d'exportation et surtout, le revenu de millions de planteurs. Quand les cours baissent, cela peut se répercuter à terme sur les prix aux producteurs en fonction du système de commercialisation mis en place par le Conseil Café-Cacao.

**Anacarde – L’objectif de 50% de transformation locale des noix brutes en passe d’être atteint.**

La Côte d’Ivoire, premier producteur mondial de noix de cajou, pourrait parvenir à transformer la moitié de sa récolte en 2025, soit deux ans avant l’objectif fixé par le gouvernement. En 2024, le pays a transformé 30% de sa production d’anacarde, sept fois plus qu’en 2018, et une dizaine d’usines sont en cours de construction. Une révolution dans un secteur où, jusqu’à présent, 85% des noix brutes quittaient l’Afrique en direction de l’Asie pour être décortiquées puis torréfiées et vendues sous les logos de marques occidentales. En 2024, l’Afrique a produit 62% des noix de cajou dans le monde. Historiquement introduit dans les années 1960 pour des projets de reforestation, l’anacardier y est devenu particulièrement prisé sa culture étant à la fois peu coûteuse et peu exigeante. La majorité des arbres sont encore plantés par des paysans dans leur champ vivrier, au milieu d’autres cultures comme l’igname ou le coton. Depuis les années 1990, la filière a explosé. Le prix de l’amande a été multiplié par dix. Aujourd’hui, le secteur continu d’être boosté par la demande européenne, chinoise et moyen-orientale en « superaliments », l’anacarde ayant de nombreuses vertus nutritives. La valeur ajoutée reste cependant majoritairement produite hors d’Afrique. En 2024, 83 % de la production ouest-africaine d’anacarde a été exportée vers trois pays d’Asie : le Vietnam, l’Inde et la Chine. L’amande y est décortiquée à bas coût, puis envoyée en Europe ou en Amérique du Nord, où elle est torréfiée, aromatisée et emballée pour alimenter les circuits de distribution. Entre la sortie d’une ferme ivoirienne et les rayons européens, le prix de vente peut être multiplié par 8,5, selon des estimations de la CNUCED. Les tentatives africaines de réappropriation de la valeur ajoutée restent encore marginales, et se soldent souvent par des échecs. Ayant perdu en compétitivité face au Vietnam, le leader technologique de la transformation, l’Inde, qui transforme mais se trouve également être le premier consommateur mondial, a renforcé ses barrières douanières préférant miser sur son marché domestique en le protégeant. Désormais, l’Inde produit en partie, transforme et consomme ses propres amandes, contrairement à l’Europe et à l’Amérique du Nord, dont la matière première vient principalement des pays africains et est transformée au Vietnam. Pour contrer cette dynamique, la Côte d’Ivoire a décidé de reprendre la main sur la chaîne de valeur. Taxe sur les exportations brutes, subventions aux usines locales, salons internationaux, zones industrielles clés en main, usine-école flambant neuve à Yamoussoukro… Entre 2010 et 2024, le pays est passé de 2 à 30 unités industrielles, avec une capacité de 350 000 tonnes. De quoi employer 15 000 personnes, dont 70% de femmes. En 2016, seuls 6% des volumes étaient transformés localement, ils flirtent désormais avec les 30%. L’objectif est de 50% de transformation d’ici à 2027 et pourrait donc être atteint cette année. Les champions locaux s’appellent Olam Food Ingredients (OFI), pionnier singapourien du secteur dans la région, et Dorado Ivory, son principal concurrent, filiale du groupe indien Royal Nuts. Cette dernière détient une unité de traitement de 12 hectares capable de traiter 60 000 tonnes d’anacarde par an. Son usine d’Assemboué est aujourd’hui la plus grande et la plus automatisée du monde. Avec plus de 50 000 tonnes traitées par an, la société vietnamo-ivoirienne Quang Thien Imex (QTI) est, elle aussi, un acteur majeur du secteur. La Côte d’Ivoire n’est pas seule à tenter ce virage. Dans de nombreux pays d’Afrique de l’Ouest, où la noix est la principale source de revenus pour 2 à 3 millions d’exploitations agricoles, des politiques sont déployées pour renforcer la filière. Depuis 2018, la production d’amandes a été multipliée par 4 au Bénin, et par 3 au Togo. Le Bénin a prononcé l’interdiction d’exporter les noix brutes en début de campagne, pour réserver la matière première nécessaire aux transformateurs locaux. Le Togo a adopté la même stratégie. Le Burkina-Faso et le Sénégal ont également mis en place des mesures similaires. À l’inverse, le Ghana, le Mali et la Gambie maintiennent un cap plus libéral, choisissant de n’imposer aucune barrière douanière ou réglementaire. Là où il y a transformation locale, les prix au producteur peuvent être un peu moins élevés, mais sont moins volatils et moins dépendant des campagnes d’exportation et de la demande asiatique. Enfin, la noix de cajou pourrait également jouer un rôle central dans la transition énergétique. Les coques de cajou, énormes volumes aujourd’hui gaspillés, peuvent en effet alimenter des filières de biocarburants, ou être valorisées via des systèmes de production d’énergie ou de chimie verte. Un moyen de renforcer la compétitivité du secteur ouest-africain face à la concurrence asiatique.

**Hévéa – Accompagnement du gouvernement pour le développement de la filière.**

La Côte d’Ivoire est aujourd’hui le premier producteur africain de caoutchouc naturel, avec 82% de la production continentale, et le troisième producteur mondial avec 12% de la production mondiale. De 164 138 tonnes en 2005, la production s’élève à 1 678 000 tonnes en 2023 soit une production multipliée par 10 en 18 ans. Le Premier ministre, M. Robert Beugré Mambé, lors de la 1ère édition des Journées nationales du Caoutchouc naturel, le 25 octobre 2024 avait exhorté les acteurs de la filière à se hisser rapidement au 2ème rang mondial, tout en relevant le défi de la transformation. Selon l’Association des professionnels du caoutchouc naturel de Côte d’Ivoire (Apromac), le secteur compte 40 usines fonctionnelles de première transformation. La capacité nominale des usines est de 1,815 M de tonnes sec/an et la capacité opérationnelle est de 1,400 M de tonnes sec/an. Cette association insiste sur l’impact économique crucial de cette filière pour le développement rural et la création d’emplois. La filière joue un rôle important dans la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

Le ministre de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières, M. Kobenan Kouassi Adjoumani, a relèvé que les progrès réalisés ont été possibles grâce à l’amélioration du climat des affaires et des conventions fiscales signées entre l’Etat et les entreprises. A en croire le ministre, cette capacité de production et de transformation va continuer à s’accroitre avec la mise en œuvre de nouveaux projets. Il souligne l’engagement du gouvernement ivoirien à soutenir les producteurs et à favoriser des conditions propices à capter les investissements dans ce secteur. L’ambition des acteurs de la filière hévéicole est le développement de la deuxième transformation, permettant la fabrication de produits finis tels que les pneus et les pièces techniques. En 2023, la filière hévéa a injecté plus de 1 200 Md de FCFA dans l’économie ivoirienne a affirmé le président du Conseil d’administration de l’Association des usiniers producteurs de caoutchouc naturel (Aupcn), M. Lamine Sanogo. La Côte d’Ivoire, a-t-il souligné, dispose d’un potentiel énorme en matière de production de caoutchouc naturel. Pour lui, il est crucial de valoriser cette richesse sur le territoire en développant les industries de transformation qui permettront de créer de l’emploi, de générer des revenus supplémentaires et de renforcer l’économie ivoirienne. La filière a été retenue pour faire partie du Projet des chaînes des valeurs compétitives pour l’emploi et la transformation économique (Pccet), dont l’objectif est de permettre aux planteurs d’améliorer leurs revenus. Le nombre de producteurs villageois est estimé à 180 000. L’Apromac a initié une opération d’identification des planteurs à travers le géoréférencement des vergers hévéicoles. L’association a aussi annoncé le projet de création de l’Académie des métiers de l’hévéa, qui formera les jeunes aux métiers de cette industrie en croissance. Elle souhaite également labelliser le caoutchouc naturel produit en Côte d’Ivoire pour mieux le valoriser au plan mondial. Autant d’initiatives qui devraient faciliter la mise en conformité avec les nouvelles règlementations environnementales internationales, telles que la loi européenne contre la déforestation, en mettant l’accent sur la traçabilité du caoutchouc naturel. L’hévéa figure parmi les spéculations agricoles ciblées par les normes européennes pour une agriculture durable.

**Hévéa – La Société de caoutchouc de Sassandra (SOCASA) sensibilise les producteurs de San Pedro sur les nouvelles dispositions de la campagne 2025.**

Le conseiller technique du président du conseil d’administration de la SOCASA, Serge Luc Catcha, a présenté le 12 juin les mesures qui s’articulent autour de quatre projets destinés à augmenter la production de caoutchouc naturel et à améliorer les revenus des producteurs. Il a indiqué que la campagne 2025 sera l’occasion d’expérimenter une politique d’amélioration de la collecte de la production au bord champ. Il s’agira d’installer plusieurs centres de collecte dans le département de San Pedro, sous la supervision d’agents formés. Ces agents seront chargés de suivre les opérations de collecte tout en recueillant les requêtes des producteurs relatives au manque de moyens d’évacuation des productions et aux retards de paiement, afin d’y apporter des solutions. Un projet de production de pépinières et de distribution gratuite de plants de meilleure qualité aux planteurs d’hévéa est également prévu. Ce projet vise à contribuer à l’agrandissement des plantations existantes ou à la création de nouvelles, tout en garantissant une bonne productivité. L’ouverture de magasins de produits phytosanitaires dans les centres de collecte est aussi envisagée, afin de fournir des produits homologués et de lutter contre l’utilisation de substances illicites dans les plantations, qui mettent en péril l’hévéaculture. Ces magasins proposeront également du matériel agricole aux producteurs. Par ailleurs, la campagne sera marquée par la formation des acteurs aux bonnes pratiques de la saignée ainsi qu’à la procédure liée à la nouvelle réglementation de l’Union européenne, exigeant la conformité à des normes strictes.

**Coton –** **Le Conseil du Coton et de l'Anacarde veut relancer la filière.**

Depuis l’invasion des champs par des insectes ravageurs, les jassides, il y a trois ans, les producteurs ivoiriens de coton semblent découragés. Leur nombre a chuté de 139 000 à quelque 100 000. La production de coton graine a été de 312 000 tonnes pour la campagne 2024-2025, contre 559 000 tonnes en 2020-2021. Des solutions ont bien été trouvées avec l’appui du Centre national de recherche agronomique (CNRA) contre les ravageurs, mais la déprime des cotonculteurs est toujours palpable alors qu’ils s’engagent dans une nouvelle campagne. Les producteurs sont également confrontés à la baisse des rendements en partie liée aux changements climatiques, mais aussi à la baisse de fertilité des sols. A force d’utiliser les mêmes parcelles, au fil des années, les sols s’épuisent et les applications d’engrais sont rarement faites sur la base de l’analyse des sols. Une rotation des cultures, d’une année sur l’autre et de meilleures pratiques culturales, pourraient améliorer les rendements. L’ICRAF, le Centre international de recherche en agroforesterie, accompagne certains producteurs pour améliorer leurs rendements. En attendant, les sociétés cotonnières, qui encadrent les producteurs, ressentent fortement cette baisse des rendements et s’interrogent sur l’avenir de leur activité. M. Adama Tchelibé Silué, directeur général de la Compagnie ivoirienne de coton, qui travaille avec 30 000 producteurs, constate qu’avec la baisse des rendements les producteurs sont très endettés et découragé pour les campagnes à venir. En temps normal, sa compagnie égrainait de novembre jusqu’en avril ; mais aujourd’hui, en février il n’y a déjà plus de coton. Il s’inquiète pour les usines et les investissements, les bilans financiers commençant à être négatifs pour les sociétés cotonnières. Le Conseil du Coton et de l'Anacarde estime que la crise est conjoncturelle. Cette structure de régulation de la filière prépare un plan pour la restructurer. Son but, trouver une solution pour apurer les dettes des producteurs afin de les motiver. Revoir aussi, leur encadrement par les sociétés cotonnières. Et enfin, envisager l’utilisation d’autres types de semences. Près de 311 658 tonnes de coton graine ont été produites lors de la campagne 2024-2025.

**Coton - Evaluation des avancées du projet de Résilience des systèmes cotonniers du Nord de la Côte d’Ivoire (RESCO).**

Une délégation de l’Agence française de développement (AFD) a effectué, les 12 et 13 juin 2025, une mission de supervision dans le bassin cotonnier, en collaboration avec l’Interprofession du coton (INTERCOTON), dans le cadre de la revue à mi-parcours du projet RESCO. Cette mission s’est déroulée en deux étapes : des visites de terrain assorties d’échanges avec les parties prenantes, suivies de présentations des états d’avancement du projet par les différents partenaires de mise en œuvre. Au cours de la visite, la délégation de l’AFD a pu s’enquérir de l’état d’avancement de la composante du projet dédiée au renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles (OPA) et des structures faîtières, entamé depuis plus de quatre ans. Selon le coordonnateur du projet RESCO, M. Jean-Baptiste Silué Siontiamma, à ce jour, les 30 sessions de formation prévues ont été intégralement réalisées, représentant un taux d’exécution de 100%, avec une participation de 270 sociétés coopératives sur les 300 ciblées, soit un taux de 90%. La mission s’est ensuite rendue dans le village de Kaziévogo, dans les environs de Korhogo, afin d’évaluer la construction d’une case de stockage de coton graine et d’échanger avec les producteurs semenciers locaux. Cette infrastructure comprend quatre compartiments, chacun d’une capacité de stockage de huit tonnes, soit un total de 32 tonnes. Elle s’inscrit dans un programme de réalisation de 60 cases de stockage à travers le bassin cotonnier. Elle a ensuite pris connaissance de l’avancement des travaux des pistes rurales et de l’usine de délintage en construction dans la localité de Kakologo. Le chef d’équipe du projet à l’AFD, M. Thierry Duplan, a indiqué que l’usine de délintage constitue l’un des chantiers majeurs du programme RESCO qui permettra d’améliorer la qualité des semences produites pour l’ensemble du bassin cotonnier. Le projet RESCO, mis en œuvre par l’État de Côte d’Ivoire à travers le ministère de l’économie et des finances, s’étale sur une durée de quatre ans (2021-2025). Il vise à accompagner le développement durable de la filière cotonnière dans un contexte de vulnérabilité climatique.

**Palmier à huile – Projet de sécurisation des paiements des planteurs.**

PALMCI a signé un partenariat stratégique avec PUSH CI, une fintech spécialisée dans les paiements mobiles. Ce partenariat vise à sécuriser et à tracer les paiements aux planteurs ivoiriens, renforçant ainsi la transparence et la confiance dans la chaîne d’approvisionnement de l’huile de palme.

**Karité – Le ramassage du karité a débuté alors que le pays réglemente ses exportations.**

En Côte d’Ivoire, la campagne de ramassage du karité a démarré, dont le pays est le cinquième producteur mondial. Cette filière est désormais régulée par le Conseil du Coton et de l'Anacarde. Cette activité cette année attire plus de monde, car la précédente campagne a été favorable. En effet, le prix des amandes ivoiriennes avait fortement progressé l’an dernier, après que le Mali et le Burkina Faso aient pris des mesures pour suspendre l’exportation de leurs amandes de karité. Le kilo d’amandes qui était à 200 FCFA est passé à 700 et le kilo de beurre de karité vendu autour de 1 500 FCFA est vendu à 3 000. Mais la nouvelle campagne débute en Afrique de l'Ouest dans un contexte inédit puisque jamais autant de pays producteurs n'ont règlementé leurs exportations. Le Mali et le Burkina Faso continuent depuis l’automne dernier d’interdire l'exportation des noix brutes et des amandes de karité. Le Togo a suivi cette année le mouvement mais également la Côte d'Ivoire. Le Ghana a lui décidé de conditionner ses exportations à une autorisation supplémentaire qui n'existait pas auparavant. Les flux d'approvisionnement vont donc devoir encore cette année s'adapter. La fermeture du Mali et du Burkina, les deux principaux fournisseurs du marché, avait eu un effet immédiat sur les prix dans les pays qui restaient ouverts aux achats. Ils ont ainsi plus que triplé en Côte d’Ivoire mais également au Bénin, pour atteindre 700, voire 800 FCFA le kilo d'amande et sont globalement restés très hauts durant toute la saison passée. L’impact de la fermeture de quatre pays est difficile à mesurer mais ces restrictions vont accroître la pression sur les vendeurs qui sont moins nombreux, et exacerber la concurrence entre intermédiaires qui vont chercher à obtenir le plus tôt possible les nouvelles récoltes alors que la demande internationale pour le beurre de karité augmente. Cette hausse de la demande est liée à l'explosion des prix du beurre de cacao auquel le beurre de karité peut, plus ou moins, se substituer. Elle a inévitablement fait grimper les prix du beurre de karité. Les besoins en karité s'ajoutent à des stocks historiquement bas d'amandes. Ce contexte devrait encore cette année profiter aux collectrices qui ramassent les noix brutes, surtout celles des pays où les exportations sont libres et les prix susceptibles d'augmenter, comme cela a été le cas l'année dernière. Peu de chiffres sont disponibles pour savoir si au Mali et au Burkina Faso les usines ont pu produire plus et exporter plus de beurre de karité suite aux nouvelles restrictions à l'exportation. Mais a priori, les filières locales ont eu moins de problème à se fournir à bon prix, rien ne dit en revanche qu'elles aient réussi à augmenter leur capacité de production – que ce soit d'un point de vue structurel ou économique, car acheter plus sous-entend avoir une trésorerie suffisante.

**Reboisement - 98 Md de FCFA mobilisés.**

L’Etat ivoirien a mobilisé plus de 98 Md de FCFA auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour le reboisement d'environ 140 000 hectares de forêts classées et de forêts rurales dégradées. L’accord conclu le 11 novembre 2024 a été ratifié le 4 juin.

**Biomasse agricole – Identifiée comme levier stratégique pour renforcer la sécurité énergétique du pays.**

Différents projets illustrent la volonté de la Côte d’Ivoire de faire de la biomasse agricole un levier stratégique pour renforcer la sécurité énergétique du pays tout en diversifiant les revenus des agriculteurs. Dernier projet en date, à Divo, dans le centre-ouest de la Côte d’Ivoire, la Société des Energies Nouvelles (SODEN), en partenariat avec le fonds néerlandais Climate Fund Managers (CFM est un gestionnaire de fonds climatiques avec plus de 2 Md d’USD d’actifs sous gestion), a annoncé le 3 juin la signature d’un accord de financement de 3 M d’USD pour le développement d’une centrale électrique connectée au réseau national et alimentée par des sous-produits agricoles. Avec une capacité prévue de 76 MW et une production annuelle estimée à 550 GWh, cette infrastructure devrait valoriser environ 600 000 tonnes de sous-produits des filières cacao et hévéa (coques, cabosses, fèves non marchandes, mais aussi hévéas en fin de vie) par an, générer plus de 3 900 emplois dont 440 permanents et alimenter en électricité 1,4 M de personnes. 36 000 petits producteurs de cacao verront leurs résidus agricoles valorisés plutôt que gaspillés. Selon les estimations, l’impact économique local atteindra 6,8 M d’EUR par an sur 30 ans. L’entrée en service de la centrale est attendue d’ici 2029. Le financement annoncé doit permettre de finaliser les études techniques, les autorisations, les évaluations environnementales et sociales, ainsi que les accords contractuels avec l’Etat alors qu’à ce jour SODEN a déjà investi plus de 2 M d’EUR pour faire avancer le projet. Le modèle de développement prévoit une mobilisation supplémentaire de 35 M d’USD en capital au moment du bouclage financier final. Fin mai (*cf. Brèves agriagro de mai*), le groupe pétro-gazier italien ENI et le ministère ivoirien chargé de l’agriculture ont signé un accord pour structurer la filière biocarburant à travers l’optimisation de l’utilisation des graines d’hévéa et l’introduction de nouvelles cultures oléagineuses qui serviront de matière première dans la production de biocarburants. En dehors du cacao et de l’hévéa, d’autres filières agricoles sont intégrées à la stratégie énergétique nationale et ciblées par des projets de production d’énergies renouvelables. Le gouvernement avait déjà, par exemple, lancé en octobre 2022 les travaux de construction d’une centrale électrique à biomasse dans la région d’Aboisso, au sud-est du pays, pour alimenter le réseau électrique national. Cette unité, présentée comme la première du pays et de la région ouest-africaine, sera dotée d’une capacité de production de 46 MW alimentée à partir de 520 000 tonnes de déchets issus de la production de palmiers à huile. D’un coût global d’environ 200 M d’USD, ce projet porté par l’entreprise BIOVEA Energie est prévu pour entrer dans sa phase opérationnelle d’ici la fin de l’année 2025. Par ailleurs, l’Agence américaine pour le commerce et le développement (USTDA) a signé, en 2023, un accord de subvention avec Ecostar Energy Côte d’Ivoire pour appuyer le développement d’une centrale électrique à biomasse de 25 MW dans la région de Boundiali, qui sera principalement alimentée par des tiges de coton.

Ces différents projets s’inscrivent dans la stratégie gouvernementale visant à porter la part des énergies renouvelables dans le mix électrique à 45%, avec une répartition de 33% pour l’hydroélectricité et 12% pour la biomasse et le solaire, à l’horizon 2030. Dans son Pacte national Énergie, la Côte d’Ivoire mise sur l’engagement du secteur privé pour atteindre ces objectifs. Le pays ambitionne ainsi de mobiliser environ 2 Md d’USD d’investissements privés afin de renforcer la production, le transport et la distribution d’énergie, tout en développant les solutions d’énergies renouvelables. Avec 1,67 M de tonnes de cacao produites en 2023-2024, plus de 700 000 ha d’hévéa en exploitation, environ 300 000 ha de palmeraies et plus de 350 000 ha de terres agricoles dédiées à la culture du coton, le potentiel de biomasse dans ces filières est important. Pour chaque tonne de cacao récolté, plus de 13 tonnes de déchets organiques sont laissés à l’abandon. Pour les petits exploitants, l’impact pourrait être non négligeable, car la transformation des sous-produits agricoles en énergie renouvelable ouvre de nouvelles opportunités économiques. En effet, les résidus issus de ces filières ne sont plus de simples déchets, mais deviennent une source de revenus complémentaires, venant s’ajouter à ceux générés par la vente des produits principaux tels que le cacao et le caoutchouc naturel, le coton ou l’huile de palme.

**Manioc - Mise en place d’une chaîne de valorisation de la semoule de manioc (attiéké) dans le nord du pays dans le cadre du Programme social du gouvernement ivoirien (PSGouv).**

Cinq usines d’attiéké ont été implantées dans différentes localités du pays et le PSGouv développe une centaine de marchés de proximité pour valoriser cette production.

Le PSGouv, qui vise à améliorer les conditions de vie des populations rurales, des jeunes et des femmes, dispose d’un volet permettant l’appui à la production et la transformation de produits agricoles. Le PSGouv est soutenu par des partenaires financiers, dont la Banque africaine de développement (BAD). La phase 1 du PSGouv de 2019 à 2020 a été suivie du PSGouv 2 de 2022 à 2024. Depuis l’avènement du programme, 92,3 Md de FCFA été mobilisés dont 73,5 Md de FCFA apportés par la BAD. Le taux de réalisation est estimé à 52%. A noter également que dans le cadre de ce programme pour l’année 2024, 5 602 cantines scolaires ont été approvisionnées, dont 613 par le Programme alimentaire mondial.

**Maïs - Des semences de maïs distribuées aux producteurs** **dans le cadre du Projet d’urgence agricole de Côte d’Ivoire (PUA-CI).**

Des semences de maïs ont été officiellement remises le 25 juin aux organisations professionnelles agricoles de la région du Bounkani, dans le cadre du PUA-CI. Au total, 976 ha seront plantés grâce à ces semences distribuées aux organisations professionnelles agricoles. Le PUA-CI s’inscrit dans une dynamique de résilience agricole, en soutenant les petits exploitants à travers des filières clés telles que le riz, le maïs, le maraîchage, l’élevage de petits ruminants, la pisciculture et l’aviculture. Il vise à garantir la sécurité alimentaire tout en promouvant la restauration durable des écosystèmes de production.

**Semences - 60 inspecteurs formés à la certification.**

Soixante inspecteurs et contrôleurs semenciers ont entamé le 16 juin un atelier de renforcement de capacités sur la production de semences certifiées de riz, de manioc et de maïs, à l’initiative du Centre national de recherche agronomique (CNRA). Ce séminaire s’inscrit dans la continuité d’un premier atelier tenu en avril, qui avait permis l’élaboration de cinq guides de production de semences de manioc et de maïs. Le second atelier vise à renforcer les capacités des inspecteurs et contrôleurs semenciers de la direction des semences, engrais et produits assimilés sur la production de semences de pré-base, base, R1, R2 certifiées de riz, de maïs et de manioc. Les participants sont formés sur des modules tels que le conditionnement des semences, la certification des semences de manioc, ainsi que la gestion de champs semenciers. Ce processus inclue également des notions de traçabilité et d’application des normes officielles. L’objectif global est de mettre en place un système de production de semences de qualité en Côte d’Ivoire. Dans le cadre du programme de production alimentaire d’urgence, le gouvernement a confié au CNRA la mise en œuvre d’activités visant à améliorer l’accès aux semences certifiées et à renforcer l’appui-conseil aux producteurs. L’intervention du CNRA devrait permettre, à terme, la production de 546 937 tonnes de maïs, 796 323 tonnes de riz et un million de tonnes de boutures de manioc de qualité. Cette fourniture de semences de qualité aux multiplicateurs semenciers devrait permettre à la Côte d’Ivoire d’emblaver, d’ici l’année prochaine, 246 870 ha supplémentaires de riz, de maïs et de manioc a précisé le CNRA.

**Pêche – Nouveau protocole d’accord sur la pêche entre l’Union européenne et la Côte d’Ivoire.**

La Côte d’Ivoire et l’Union européenne ont signé le 6 juin un nouveau protocole d’accord sur la pêche. Le protocole permet la mise en vigueur de l’Accord de Partenariat dans le domaine de la Pêche Durable (APPD) signé en novembre 2024, accord régulièrement renouvelé depuis 2007. D’une durée de quatre ans, ce protocole permettra à des navires européens d’accéder aux ressources halieutiques ivoiriennes en échange d’une contribution financière estimée à près de 3 M dEUR. Concrètement, l’Union européenne versera chaque année 740 000 EUR pour pouvoir pêcher jusqu’à 6 100 tonnes de thon et d’autres espèces migratrices dans les eaux ivoiriennes. Une part importante de la contribution (435 000 EUR par an) sera dédiée au renforcement de la pêche artisanale, à la formation des pêcheurs, à l’appui scientifique et à la gestion durable des ressources marines. Le port d’Abidjan devrait également bénéficier d’un appui pour renforcer son attractivité régionale. Une autre priorité du protocole est la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. L’Union européenne accompagnera la Côte d’Ivoire dans la mise en place de dispositifs de suivi et de contrôle maritime afin de mieux protéger ses ressources. Les armateurs européens, quant à eux, devront verser une redevance fixée à 80 EUR par tonne de poisson pêchée, montant qui passera à 85 EUR à partir de la troisième année. Des garanties sociales ont également été intégrées, notamment le respect des normes internationales de l’Organisation internationale du travail (OIT) et de l’Organisation maritime internationale (OMI). Cette signature intervient alors que le Gabon a mis fin à son accord avec l’Union européenne deux jours plus tôt dénonçant « un partenariat déséquilibré dont les retombées économiques restent largement insuffisantes par rapport aux richesses extraites par les flottes européennes ». Le Sénégal avait également pris ses distances en novembre 2024, reprochant à l’accord des retombées économiques insuffisantes et une pression accrue sur les ressources halieutiques, au détriment des pêcheurs locaux.

**Aquaculture - Les écloseries à Loka produisent chaque année environ un million d'alevins.**

Le poisson est l'une des principales denrées importées en Côte d'Ivoire. En 2023, la demande nationale s'élevait à près de 730 000 tonnes, tandis que la production locale ne couvrait que moins de 15% des besoins. Pour combler le déficit en produits halieutiques, le gouvernement a lancé le Programme Stratégique de Transformation de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PSTACI). Le programme a deux objectifs majeurs : améliorer la production aquacole et susciter l'investissement dans le secteur. Ce programme repose sur deux stations piscicoles situées à Loka, dans le département de Bouaké, et à Koubi, dans le département de Tiébissou. A Loka, les écloseries produisent chaque année environ un million d'alevins destinés à alimenter les 62 étangs de Koubi. Ces installations permettent une production moyenne annuelle de 2 500 tonnes de tilapia. La station de Koubi est également un site de formation. A ce jour, 76 jeunes y ont été formés aux techniques de l'aquaculture. Le gouvernement ambitionne ainsi de vulgariser l'aquaculture en Côte d'Ivoire, un secteur à fort potentiel de croissance. L'objectif est d'atteindre une production de 150 000 tonnes de poissons par an d'ici à 2030, pour renforcer la sécurité alimentaire du pays.

**Aquaculture - Le barrage de Niandégué empoissonné en tilapia pour soutenir les revenus des populations.**

Le barrage de Niandégué, dans la sous-préfecture de Bouna, a été empoissonné le 4 juin en alevins de tilapia, afin de permettre aux populations de diversifier leurs sources de revenus et assurer la gestion durable de cette infrastructure. Cette opération s’inscrit dans le cadre du Projet d’appui aux populations affectées par la crise sahélienne (APAC), porté par l’Association des éleveurs de bovins de la région du Bounkani (AEBRB). Les comités de gestion des barrages pourront tirer des revenus de cette activité grâce à la perception de redevances auprès des pêcheurs, favorisant ainsi leur autonomie financière pour l’entretien de l’ouvrage. En mai, le barrage de Péou, dans la sous-préfecture de Doropo, a été également empoissonné avec la même espèce. Au-delà de la pêche, les barrages de Niandégué et de Péou jouent un rôle dans l’irrigation agricole et l’abreuvement du bétail en transhumance. Ils avaient été réhabilités par l’AEBRB, dans le cadre de projets antérieurs de développement rural. Leur bon fonctionnement contribue à réduire les tensions récurrentes entre agriculteurs et éleveurs dans ces zones sensibles.

**Ane – 2ème Conférence panafricaine pour renforcer sa protection en milieu rural, PADCO 2025.**

Du 26 au 27 juin, la capitale économique ivoirienne a réuni des représentants de toute l’Afrique autour de la préservation de l’âne, animal central pour les populations rurales du continent. Organisée par le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l’Union africaine (UA-BIRA) en partenariat avec la Coalition Internationale pour les Équidés de Travail (ICWE), cette conférence entend répondre à la menace grandissante pesant sur cette espèce. Utilisé comme moyen de transport, outil d’appui dans les travaux agricoles et domestiques, l’âne constitue souvent le seul capital économique pour de nombreuses familles. Sa disparition fragiliserait ainsi les chaînes de production et accroîtrait la pauvreté dans ces zones. L’âne est menacé par le commerce illégal de ses peaux, destinées principalement aux marchés asiatiques. Face à ce fléau, la Côte d’Ivoire a pris des mesures strictes en août 2023, avec un décret interdisant l’abattage, l’exportation et la commercialisation des peaux d’ânes sur son territoire. La directrice de l’UA-BIRA, le Dr Huyam Ahmed Mohammed Elamin Salih, a dressé un tableau alarmant de la situation à l’échelle africaine. Elle a souligné la diminution rapide des populations d’ânes, conséquence directe de leur exploitation croissante pour la médecine traditionnelle. Elle a également appelé à un moratoire sur l’exploitation commerciale des ânes, à la création de centres de recherche spécialisés et à l’intégration de cet animal dans les politiques publiques d’élevage. Elle a pointé du doigt le manque d’infrastructures vétérinaires adaptées, l’absence de recherches sur les races locales, ainsi que le peu d’attention portée à leur reproduction et à leur rôle dans les systèmes agroalimentaires. Malgré leur importance pour la résilience des communautés rurales, les ânes restent souvent maltraités et négligés dans les politiques nationales, excluant ainsi ces animaux des investissements publics nécessaires à leur préservation.

**Infrastructure - Construire une villa sur 1 000 m² dans un quartier de luxe comme à Cocody est moins rentable mis en location qu'un entrepôt sur 1 000 m².**

La Côte d’Ivoire manque d’infrastructures de stockage pour ses produits agricoles. Pour M. Justin N’goran Koffi, le directeur de l'Autorité de régulation des récépissés d'entreposage, c’est un écosystème qu'il faut bâtir. Il y aurait une question d'attractivité pour les investisseurs et des coûts de rentabilité. Pourtant selon le directeur construire une villa sur 1 000 m² dans un quartier de luxe comme à Cocody est moins rentable mis en location qu'un entrepôt sur 1 000 m², au moins trente fois moins rentable. Des initiatives sont prises notamment avec la Zlecaf pour qu’avec Afreximbank, il y ait des investissements massifs dans la construction d'entrepôts dans les zones de production.

**Formation - Précarité de la situation des diplômés de l’Institut National de Formation Professionnelle Agricole (INFPA).**

L’Amicale des techniciens de l’agriculture de l’INFPA fait état de préoccupations majeures quant à l’insertion et à l’avenir professionnel des jeunes diplômés formés par l’Institut, pourtant qualifiés pour répondre aux défis du secteur agricole ivoirien. L’INFPA accueille chaque année de nombreux apprenants recrutés sur concours. Toutefois, l’Amicale déplore l’absence de dispositif d’insertion, le manque de financements pour l’auto-emploi, les difficultés d’accès aux terres et aux intrants, autant de freins qui compromettent les ambitions des jeunes diplômés pourtant motivés. L’Amicale interpelle les autorités sur l’urgence d’un accompagnement structuré et efficace et font plusieurs propositions parmi lesquelles : la priorisation du recrutement des diplômés de l’INFPA par les structures relevant du ministère (coopératives, sociétés agro-industrielles, etc.) ; la mise en place d’un mécanisme d’accompagnement financier et technique spécifique aux diplômés de l’Institut ; la facilitation de l’accès aux ressources (terres, crédits, subventions) via un partenariat renforcé entre l’INFPA, le ministère et le secteur privé ; l’intégration systématique des diplômés dans les programmes gouvernementaux en lien avec l’agriculture. Au-delà des difficultés post-formation, les étudiants pointent également la précarité croissante de leurs conditions d’études. L’Amicale dénonce notamment : L’augmentation des frais de dossier pour l’obtention du diplôme, passés de 2 000 à 3 000 FCFA ; la hausse du coût de la restauration, désormais fixé à 25 000 FCFA par mois contre 20 000 précédemment ; la réduction de l’aide alimentaire, qualifiée de « bourse » par l’Institut. Un étudiant qui devait recevoir 150 000 FCFA pour six mois de restauration ne percevra finalement que 120 000 FCFA, selon les dernières décisions de l’administration.

**Evènement – A l’occasion de la 3ème conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC 3), le Premier ministre ivoirien fait un plaidoyer en faveur d'une collaboration sud-sud plus forte.**

Lors de son intervention le 9 juin à la 3ème conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC 3), où il représentait le Président de la République ivoirienne, M. Alassane Ouattara, le Premier ministre ivoirien, M. Robert Beugré Mambé, a fait savoir que la Côte d'Ivoire souhaite un renforcement de la coopération sud-sud et un appui plus conséquent en faveur des pays en développement en faveur de l'ODD 14. Cet objectif vise la promotion, la conservation et l’exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers. Le chef du gouvernement ivoirien a par ailleurs assuré que, la Côte d’Ivoire soutient pleinement la mise en place d’un Fonds mondial dédié à l’action pour les océans, qui serait accessible, transparent et inclusif. Le Premier Ministre a souligné les efforts de la Côte d'Ivoire, pays doté de plus de 500km de façade maritime en faveur de la préservation des ressources marines, efforts qui vont du renforcement du dispositif de conservation marine à travers la création de plusieurs nouvelles Aires Marines Protégée à la ratification de l’Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer intègrent également l’intensification de la lutte contre les pollutions marines.

**Evènement – Le cacao ivoirien, au cœur du pavillon « Akwaba Côte d’Ivoire » de l’Exposition Universelle Osaka 2025.**

A l’Exposition Universelle d’Osaka 2025, la Côte d’Ivoire a choisi de se présenter à travers un symbole fort, à la fois économique, culturel et identitaire : le cacao. Premier producteur mondial, le pays fait de cette richesse stratégique le fil conducteur scénographique de son pavillon, pour évoquer durabilité, innovation et partenariat. Le pavillon s’articule autour du « Cacao, de son Histoire à son Arôme », à travers trois espaces symbolisant le passé, le présent et le futur. Le visiteur est plongé dès l’entrée dans une immersion sensorielle évoquant les plantations traditionnelles, les gestes des producteurs et les senteurs des fèves fermentées. Mais le pavillon témoigne également d’une volonté affirmée de transformation et de modernisation. Par des démonstrations industrielles, des objets design réalisés à partir de coques de cabosse, ou encore des innovations dans les secteurs de la cosmétique et de l’agroalimentaire, le pavillon illustre que le cacao ivoirien est aussi une source d’avenir. Le pavillon ivoirien accueille des rencontres B2B, des animations culturelles, et sert de tremplin pour promouvoir les investissements et la transformation structurelle de son économie.

**Evènement - Salon Food Expo et Horeca Expo d’Abidjan.**

Du 24 au 26 juin, le Parc des Expositions d’Abidjan a accueilli quelques semaines après le Salon International de l’Agriculture et des Ressources Animales d’Abidjan (SARA), le salon Food Expo (alimentation, agriculture, technologies) organisé avec le soutien de la Chambre de Commerce et d’Industrie de Côte d’Ivoire (CCI-CI), du Centre de Promotion des Investissements en Côte d’Ivoire (CEPICI), de la Chambre Nationale d’Agriculture de Côte d’Ivoire, et du Guichet Unique du Développement des PME (GUDE-PME) et sponsorisés par Carré d’Or. Le salon était dédié aux innovations dans l’agroalimentaire, les équipements de transformation, l’emballage, et les technologies alimentaires. Il s’adressait aux producteurs, industriels, transformateurs, distributeurs, et acteurs du secteur agricole et alimentaire. Aux mêmes dates et toujours au parc des expositions se tenait également le salon Horeca Expo qui ciblait les professionnels de l’hôtellerie, de la restauration et de la pâtisserie, avec un focus sur les équipements, le design, les solutions d’hygiène, et les nouvelles tendances culinaires.

Les deux salons étaient organisés par ATLM Expo, organisme turc de promotion dont les activités visent à créer de nouvelles parts de marché dans les pays en développement et d’augmenter les exportations de la Turquie. ATLM Expo organise depuis sa création en 1997 des dizaines de salons chaque année dans des secteurs tels que l’alimentation, la construction, l’immobilier, les cosmétiques, la décoration, etc. Sur le seul mois de juin, ATLM Expo a organisé, outre le Food Expo et le Horeca Expo, trois autres salons : Build Expo, Power et Electricity Expo et HVAC R Expo (climatisation, réfrigération et gestion de l’eau).

**Evènement – 439 personnalités distinguées dans l’ordre du mérite agricole de Côte d’Ivoire.**

84 personnalités ont été élevées au grade de commandeur parmi lesquelles le Premier ministre, M. Robert Beugré Mambé, et plusieurs membres du gouvernement ivoirien, 123 à celui d’officier, tandis que 232 ont été faites chevaliers du Mérite agricole. Organisée en clôture du SARA 2025, cette cérémonie de distinction illustre la volonté des autorités ivoiriennes de valoriser les acteurs du monde rural et de stimuler l’investissement humain dans un secteur agricole qui demeure l’un des socles de l’économie nationale.

**Vie des entreprises – Le groupe SIFCA célèbre ses 60 ans.**

Le Groupe SIFCA a placé la célébration de ses 60 ans d’existence sous le thème de la résilience et de l’inclusion des systèmes agroalimentaires, avec un focus particulier sur la sécurité alimentaire dans l’espace CEDEAO. Sur son stand institutionnel au SARA, le Groupe a mis en lumière son rôle clé dans les chaînes de valeur de l’huile de palme (via PALMCI), du caoutchouc naturel (via SAPH) et du sucre (via SUCRIVOIRE). Fondé en 1964, SIFCA est un acteur majeur de l’agro-industrie africaine. Le Groupe intervient dans l’exploitation de plantations, la transformation et la commercialisation de l’huile de palme, du caoutchouc naturel et du sucre de canne. Le groupe plus de 33 000 personnes dans 6 pays et 13 filiales. Le groupe a annoncé la Journée planteur PALMCI 2025, prévue les 1er et 2 août 2025 à Grand-Bassam, pour témoigner de ses engagements sociaux, techniques et environnementaux vis-à-vis des planteurs. Le groupe a, par ailleurs, présenté les résultats de son partenariat avec la Société de développement des forêts (SODEFOR) à travers Sucrivoire. Ce projet de reboisement de la forêt classée de la Moyenne Marahoué, financé à hauteur de 400 M de FCFA, a permis la restauration de 527 ha, dépassant les objectifs initiaux de 500 ha.

**Vie des entreprises – Le désengagement de Unilever Côte d’Ivoire menace 500 emplois.**

Les trois syndicats du personnel d’Unilever Côte d’Ivoire ont tenu le 12 juin une conférence de presse pour dénoncer le refus catégorique de la multinationale Unilever de verser les indemnités de départ à ses employés ivoiriens, alors qu’un transfert d’activités vers une société locale, SDTM, est en cours. Selon eux, près de 500 emplois directs et indirects sont en jeu. Alors qu’officiellement Unilever PLC n’aurait vendu que des actions à SDTM, les syndicats dénoncent une cession d’activité déguisée avec un changement substantiel de l’employeur, en violation du Code du Travail ivoirien, car dans ce cas selon la loi, le salarié doit être consulté et dédommagé s’il refuse le transfert. Les représentants du personnel s’appuient sur un accord interne d’entreprise en vigueur depuis plusieurs années, qui prévoit explicitement qu’en cas de cession, les droits des salariés doivent être payés par Unilever Côte d’Ivoire, clause que l’entreprise refuse aujourd’hui d’appliquer. Au cœur de la crise, la logique économique de la cession est également soulignée. Unilever conserve ses marques les plus rentables (Omo, Lux, Close Up, Signal, Vaseline, Axe) qui seront désormais gérées via une entité internationale sans base locale. Les marques jugées peu performantes (Fanico, BF, Ideal Plus) sont, elles, vendues à SDTM, avec une marge négative de 6%. Pour les syndicats, Unilever s’en va avec les profits et laisse derrière elle les charges, les dettes sociales et l’incertitude. Selon les syndicats, le ratio entre les charges salariales et le chiffre d’affaires des marques cédées est si élevé (-82 %) que 90% des employés transférés risquent d’être licenciés à court terme. Pour Unilever, le paiement des droits releve désormais du repreneur SDTM. Les syndicats ivoiriens font remarquer que la firme est en train de revendre également son activité glaces au niveau mondial, mais au Royaume-Uni, les employés bénéficieront d’une garantie de trois ans sur leurs conditions de travail. En Côte d’Ivoire, aucune garantie, même temporaire, n’a été offerte.

**Sénégal**

**Agriculture et agroalimentaire – Note sur le secteur.**

L’agriculture demeure un des piliers de l’économie sénégalaise, qui est un secteur majeur dans toutes les stratégies nationales de développement, dont la dernière en date sur la période 2025-2029, adossée à l’Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 ». Le secteur agricole, 17,4% du PIB et 22% des emplois, joue un rôle prédominant dans la vie économique et sociale du pays. En 2024, le Sénégal a exporté pour 1,3 Md d’EUR de produits agroalimentaires qui correspondent à 21,3% des produits exportés, et a importé pour 1,8 Md d’EUR de produits agroalimentaires qui correspondent à 18,3% des produits importés. Alors que le Sénégal disposait d’une agriculture vivrière et familiale à son indépendance, à côté de cultures de rente comme l’arachide développées dès la fin du XIXe siècle, le pays est parvenu à développer plusieurs cultures grâce à la réalisation progressive de périmètres irrigués sur plusieurs dizaines de milliers d’hectares depuis les années 1990 dans la vallée du fleuve (canne à sucre, fruits et légumes export). L’agriculture reste peu mécanisée au Sénégal et les revenus des agriculteurs restent très limités. La dernière enquête nationale, qui remonte à 2022, évaluait le taux de pauvreté à 37,5% au niveau national et 53,3% en milieu rural (ANSD, 2024). L’insécurité alimentaire demeure une réalité avec une prévalence de 29,9% pour l’insécurité alimentaire modérée ou sévère (3,9% pour celle sévère). Elle affecte plus les personnes en milieu rural (37,4%). La note est disponible auprès du Conseiller aux affaires agricoles pour les pays d’Afrique de l’Ouest (hors Ghana et Nigéria).

**Politique agricole – La réussite de la campagne 2025 repose autant sur les montants engagés que sur la capacité à corriger les erreurs structurelles des précédentes campagnes.**

Le gouvernement sénégalais a annoncé un effort financier d’envergure pour soutenir la campagne agricole 2025, avec une enveloppe de 130 Md de FCFA. Ce budget se réparti entre l’achat d’engrais (63 Md), de semences certifiées (42 Md), et l’amélioration des infrastructures et de la commercialisation. Malgré un financement important déjà en 2024, les résultats sur le terrain n’ont pas été à la hauteur des attentes du fait de difficultés logistiques majeures. Les intrants, souvent livrés en retard ou de qualité discutable, n’avaient pas permis d’améliorer les rendements ni de garantir une meilleure rentabilité pour les exploitants. De nombreux agriculteurs avaient également dénoncé un ciblage mal calibré des bénéficiaires, créant des inégalités dans l’accès aux subventions. Ces échecs répétés ont fragilisé la confiance entre les acteurs du monde rural et les institutions chargées de les accompagner. La réussite de la campagne 2025 repose donc autant sur les montants engagés que sur la capacité à corriger les erreurs structurelles. Alors que la saison des pluies s’installe progressivement, chaque semaine de retard dans la livraison des engrais peut compromettre les semis, particulièrement pour les cultures à cycle court. Dans ce contexte, le temps devient un facteur aussi stratégique que les moyens financiers. Pour éviter de retomber dans les travers passés, plusieurs voix dans le monde agricole appellent à une décentralisation plus efficace des mécanismes de distribution, un contrôle rigoureux de la qualité des produits, et une traçabilité claire des bénéficiaires. Seule une exécution fluide et rigoureuse permettre de transformer l’ambition budgétaire en récoltes fructueuses. Certains acteurs plaident désormais pour une révision du modèle de subvention, afin de passer d’une logique de distribution massive à une stratégie orientée vers la performance agricole. Cela impliquerait de mieux identifier les zones à fort potentiel, de diversifier les cultures appuyées et d’introduire des indicateurs d’impact économique au-delà de la simple quantité d’intrants livrés. Le suivi de terrain et le rôle des services de développement rural deviennent alors essentiels pour accompagner les agriculteurs dans l’adoption de bonnes pratiques. Face aux enjeux de transparence, la société civile commence aussi à se mobiliser. Dans certaines régions, des comités locaux d’agriculteurs s’organisent pour vérifier les livraisons, alerter sur les anomalies et réclamer une gestion participative des ressources.

**Politique agricole – Mise en marché.**

Le Président de la République, M. Bassirou Diomaye Faye, a souligné le 4 juin, en Conseil des ministres, la nécessité de mieux organiser les marchés des produits agricoles, compte tenu de la production maraîchère exceptionnelle enregistrée cette année. Il a demandé au gouvernement, sous la direction du Premier Ministre, de prendre toutes les mesures afin d’assurer, dans les meilleurs délais, en partenariat avec les acteurs privés nationaux, l’aménagement et l’installation d’unités de stockage et de conservation des produits horticoles dans plusieurs localités du pays. Le Chef de l’Etat a également exhorté le Premier ministre, le ministre de l’économie, du plan et de la coopération, le ministre de l’industrie et du commerce, le ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, le ministre de la microfinance, de l’économie sociale et solidaire et le secrétaire d’Etat aux coopératives et à l’encadrement paysan, à mettre en œuvre une stratégie de commercialisation de la production agricole et horticole nationale, en lien avec l’évolution de la campagne de production. Pour le Président, les marchés des produits agricoles doivent se moderniser et s’adosser à la mise en place, à terme, d’une bourse nationale des produits agricoles, impliquant l’intégralité des segments (financement, production, prix, transformation, commercialisation, etc.).

**Souveraineté alimentaire - Le chef de l’Etat appelle le gouvernement à impliquer la jeunesse.**

Le chef de l’Etat, M. Bassirou Diomaye Faye, a invité, le 11 juin le gouvernement à accentuer l’implication et la mobilisation des jeunes dans le développement de l’agriculture et la promotion de la souveraineté alimentaire. Il a souligné la nécessité de prendre toutes les dispositions pour une bonne organisation du 19ème Forum africain des systèmes alimentaires, qui aura lieu à Dakar du 30 août au 5 septembre 2025. Cette rencontre sera placée sous le thème « Jeunesse africaine : fer de lance de la collaboration, de l’innovation et de la transformation des systèmes alimentaires ». Le Chef de l’Etat a attiré l’attention du gouvernement sur la nécessité de développer les formations professionnelles liées aux métiers agricoles et d’envisager le renforcement des lycées agricoles ou des centres de formation aux métiers de l’agriculture à l’image de l’Ecole nationale supérieure d’Agriculture, socle de la formation d’ingénieurs agricoles. Par ailleurs, il a rappelé au ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, l’urgence de développer un programme spécial de renforcement des aménagements agricoles et d’actualiser les lettres de mission de la Société nationale d’Aménagement et d’Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED), de la Société de Développement agricole et industriel du Sénégal (SODAGRI) et de la Société de Développement et des Fibres textiles (SODEFITEX) pour une meilleure planification des productions rizicoles, céréalières, cotonnières et des spéculations à haute valeur. Le Chef de l’Etat a, en outre, invité le gouvernement à accentuer les efforts de relance et d’extension des domaines agricoles communautaires (DAC), mais aussi des agropoles.

**Politique agricole - Les Coopératives productrices solidaires officiellement lancées.**

Le ministre de la microfinance, de l’économie sociale et solidaire, M. Alioune Dione, a procédé le 12 juin au lancement officiel des Coopératives productrices solidaires (CPS) à la ferme intégrée de Silane, un village de la commune de Ngogom, dans le département de Bambey. Le ministre était accompagné de la directrice générale de l’Agence nationale pour la Promotion de l’Emploi des Jeunes (ANPEJ), Mme Sinna Amadou Gaye. Selon le ministre, ce partenariat entre son ministère et l’ANPEJ vise à définir des activités communes pour la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de promotion de l’emploi des jeunes. Il a réaffirmé son engagement à soutenir la création d’un écosystème local favorable à l’émergence d’entreprises sociales au service des populations. De son côté, la directrice de l’ANPEJ, a insisté sur l’importance du partenariat avec le ministère visant à promouvoir l’entrepreneuriat agricole et la création d’emplois décents. Elle a précisé que l’ANPEJ et ses partenaires ont mis en place un mécanisme d’autonomisation des jeunes ruraux, notamment dans les secteurs agrosylvopastoral et halieutique, à travers l’insertion d’agripreneurs. Mme Gaye s’est engagée à encadrer et structurer les porteurs de projets au sein des coopératives, à organiser des sessions de formation et à promouvoir des incubateurs dans les collectivités territoriales. Elle a également évoqué la mise en œuvre d’une stratégie de financement ciblée pour faciliter l’accès aux ressources. Au nom des bénéficiaires, M. Alassane Sène a sollicité la construction d’un château d’eau pour faciliter l’approvisionnement en eau de la ferme intégrée.

**Politique agricole - Le Président de la République, M. Bassirou Diomaye Faye, souhaite une combinaison optimale entre l’agriculture familiale et l’agrobusiness.**

Le Président de la République, M. Bassirou Diomaye Faye, revenant sur sa tournée économique dans la région Nord a insisté le 18 juin en Conseil des ministres, sur l’impératif de la modernisation de l’agriculture qui doit être portée par la maitrise de l’eau et la mécanisation, ainsi que le développement des aménagements et des surfaces emblavées, de l’agro-industrie et des industries de transformation des produits agricoles. Le Président a aussi estimé qu’il est essentiel de renforcer significativement les filières riz, tomates, oignons, pommes de terre, biocarburants (éthanol) et sucre. Il a également demandé au gouvernement de poursuivre et d’intensifier l’accompagnement des producteurs de la région Nord, en accentuant l’amélioration des rendements des périmètres agricoles, et en assurant l’établissement d’un système rénové et efficace de financement et de maitrise des charges d’exploitation (électricité) des agriculteurs et industriels. Il a souligné l’importance d’aller vers la labellisation des productions nationales et leur meilleure introduction dans les réseaux de distribution et les circuits de commercialisation du pays. Enfin, le Président a rappelé que la modernisation du système agricole passe par la sécurité foncière des exploitations agricoles, le financement adéquat des agriculteurs et la promotion de l’investissement privé dans l’agriculture. Il a, à cet effet, demandé au gouvernement d’engager les concertations appropriées en vue d’accélérer la mise en œuvre d’une réforme foncière consensuelle, en capitalisant notamment sur les travaux de la Commission nationale de Réforme foncière (CNRF), pour parvenir à une combinaison optimale entre l’agriculture familiale de subsistance et l’agrobusiness et réaliser une gouvernance foncière, économique et sociale équitable du secteur agricole.

**Agroécologie - La ferme agroécologique de Kaydara, citée comme modèle, reste une exception.**

Nichée dans la commune de Fimela, au cœur du delta du Sine Saloum, la ferme agroécologique de Kaydara incarne une vision alternative de l’agriculture au Sénégal. Initié dès 2007 par M. Gora Ndiaye avec le soutien de l’association Jardins d’Afrique, le projet s’est progressivement structuré en ferme-école, devenant aujourd’hui un lieu de formation, de production, et d’expérimentation pour une transition agroécologique à l’échelle locale. Kaydara s’étend sur 7 ha aménagés selon les principes de la permaculture. La configuration des parcelles, les haies fruitières, les mares de rétention d’eau et les cultures diversifiées témoignent d’une volonté d’imiter les écosystèmes naturels. Compostage, agroforesterie, rotations culturales et lutte biologique font partie des techniques privilégiées. L’objectif : restaurer les sols dégradés, réduire la dépendance aux intrants chimiques et retrouver une autonomie à la fois agricole et alimentaire. Chaque année, des dizaines de jeunes, hommes et femmes, venus de tout le Sénégal mais aussi d’ailleurs, sont formés à des pratiques agricoles durables. Le modèle repose sur une pédagogie de terrain, valorisant le savoir-faire paysan tout en intégrant des connaissances agronomiques modernes. L’accent est mis sur l’autonomie des exploitants, la relocalisation de la production et l’engagement communautaire. Kaydara s’appuie sur des circuits courts et sur la vente locale de ses produits, issus d’une production diversifiée. Des légumes aux fruits, en passant par les plantes médicinales et les semences, tout est valorisé dans une logique d’économie circulaire. Cité comme modèle dans de nombreuses conférences nationales et internationales, Kaydara reste une exception dans un paysage agricole encore peu ouvert à l’agroécologie et en l’absence de politiques publiques faisant la promotion de ce type de transition et de modèle.

**Intrants – Importations d’urée pour la campagne agricole 2025-2026.**

Le secrétaire d’État aux coopératives et à l’encadrement paysan, M. Alpha Ba, a réceptionné le 22 juin au Port autonome de Dakar, 33 000 tonnes d’urée perlée destinées à l’approvisionnement des producteurs en engrais pour la campagne agricole 2025-2026. L’acquisition est le résultat d’une commande publique passée auprès d’entrepreneurs sénégalais dans le cadre de la mise en œuvre du *Bulk Procurement Programme*, programme dont la finalité est de permettre un accès aux engrais en quantité suffisante et en qualité pour les agriculteurs. Cette commande publique s’inscrit dans le cadre des efforts du gouvernement sénégalais pour soutenir le secteur agricole, doté d’un budget de 130 Md de FCFA pour la campagne 2025-2026 dont 63 Md de FCFA destinés à l’achat d’engrais. 15 000 tonnes sont déjà arrivées la semaine précédente et 25 000 tonnes sont attendues. Le ministre a souligné que l’acquisition de cette quantité d’urée perlée va faire baisser les coûts d’accès aux engrais et rappelé que le ministère de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, avait réussi l’année dernière à faire une économie d’engrais d’une valeur de 2 Md de FRCFA grâce à une gestion transparente.

**Financements - 1579 projets financés dans le cadre du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l’Ouest (FRSP).**

Le FRSP envisage de financer 1579 projets au Sénégal, pour accompagner les producteurs, les coopératives, les promoteurs privés les entrepreneurs agricoles transformateurs, les commerçants, etc. afin d’améliorer la résilience des systèmes alimentaires. Les financements varient et sont à coûts partagés : subvention de 70% du coût total (80 % pour les projets portés par des femmes et des jeunes) pour des besoins de financements entre 2,85 à 5,7 M de FCFA ; subvention de 50% pour les projets de taille moyenne nécessitant un financement de 5,7 à 28,5 M de FCFA dont les bénéficiaires sont les groupes de producteurs, les coopératives, les petites et moyennes agro-industries. Pour les projets de grande taille, d’un financement entre 28 M de FCFA et 285 M de CFA, destinés aux organisations de producteurs et d’éleveurs, aux coopératives, aux entreprises agro-industrielles, la subvention est de 30%.

L’objectif du projet, qui va durer six ans (2025-2030), est d’accroître la préparation face à l’insécurité alimentaire et d’améliorer la résilience des systèmes alimentaires dans les pays bénéficiaires. Dans la troisième phase du FRSP, qui concerne le Sénégal, plus de 100 Md de FCFA seront financés par la Banque mondiale et le Fonds international de développement agricole (FIDA), à travers le ministère sénégalais de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage. Le programme concerne toutes les régions du Sénégal et toutes les chaines de valeur agricole et animale pouvant contribuer à la résilience des systèmes alimentaires.

**Pêche - La crise du secteur alimente l’exode vers l’Europe.**

La surpêche et les pratiques illégales poussent les pêcheurs sénégalais à l’exil. Si la distance qui sépare le Sénégal des îles espagnoles des Canaries n'est que d'environ 1 700 kilomètres, cette route migratoire reste l'une des plus meurtrières au monde. Selon l'ONG espagnole Caminando Fronteras, plus de 3 000 migrants sont morts dans cette traversée en 2023. Un chiffre qui reste sous-estimé compte tenu des nombreuses embarcations portées disparues. La crise de la pêche traditionnelle pousse depuis une dizaine d'années les pêcheurs à prendre la pirogue pour tenter d'entrer illégalement en Europe. En 2024, 63 970 migrants sont entrés de manière irrégulière en Espagne, plus du double par rapport à 2022. Une grande partie d'entre eux ont débarqué sur les îles Canaries où le nombre de migrants a, lui, augmenté de 200% entre 2022 et 2024. Dans son récent rapport, l'ONG Environnemental Justice Foundation (EJF) met en évidence le lien entre la crise de la pêche et la hausse de la migration vers l'Europe en passant par les Canaries. La surpêche industrielle et la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) par des flottes étrangères dans les eaux sénégalaises exacerbent les problèmes socio-économiques sous-jacents. En dégradant les ressources halieutiques, cette concurrence à la pêche artisanale menace les emplois, détériore les conditions de vie des populations et met en péril la sécurité alimentaire du pays. Alors que le phénomène d'immigration clandestine concernait les populations de l'intérieur, depuis cinq à dix ans, se sont les communautés qui sont fortement touchées selon M. Bassirou Diarra, responsable Afrique pays francophones pour l'EJF. Désormais, les pêcheurs ont rejoint les rangs des candidats à l'immigration illégale, faute d'autres échappatoires à une situation économique médiocre et un chômage de plus de 20%.

Secteur crucial pour l'économie du pays, la pêche fait travailler près de 60 000 personnes (3% de la main-d'œuvre nationale). Mais l'avenir des 17 400 pirogues traditionnelles est en danger. Vivre de la pêche artisanale est devenu de plus en plus compliqué, principalement à cause de la raréfaction des ressources halieutiques et de la concurrence des navires industriels. La sécurité alimentaire est aussi en péril. Les produits halieutiques constituent 7,9% de l'apport total en protéines de la population et sont les aliments de base des populations côtières : le thiéboudiène (littéralement riz au poisson), est le plat national et est inscrit au patrimoine immatériel de l'Unesco. En étant plus rares et plus chers, les produits de la mer deviennent inaccessibles aux populations les plus démunies. Alors que la moyenne historique se situait à 29 kilos par habitant, la consommation est descendue à 17,8 kg par habitant en 2021.

La raréfaction des ressources halieutiques à cause de leur surexploitation est l'une des principales causes de cette crise. Alors que les eaux sénégalaises étaient parmi les plus poissonneuses au monde, la surpêche et la pêche INN pratiquées par les navires industriels, étrangers, mettent en péril le riche écosystème. D'après l'EJF, 57% des populations de poissons exploitées sont considérées comme effondrées, un chiffre qui a doublé entre 2000 et 2019. Des espèces locales ont déjà disparu. Les espèces pélagiques, des petits poissons comme les sardinelles, sont en situation de surexploitation alors qu'elles sont les espèces les plus convoitées par les communautés. Représentant 85% des prises de pirogues traditionnelles, les pélagiques sont aussi désormais pêchés par les navires industriels pour des usines de transformation en farine et huile de poisson. Il en existe plusieurs au Sénégal mais aussi en Mauritanie, en Guinée et en Gambie. La farine et l'huile sont ensuite exportées en Chine et en Europe pour nourrir le saumon en Norvège ou les porcs en Chine. Les pratiques de pêche opérées par les navires industriels sont particulièrement destructrices, 90% des navires industriels utilisant le chalutage de fond, raclant les fonds marins et détruisant les écosystèmes. Les navires industriels sont régulièrement accusés de piller les ressources halieutiques sénégalaises. Au-delà de menacer les emplois locaux, leurs captures ne profitent pas aux populations puisqu'elles sont exportées vers les marchés étrangers : principalement dans l'Union européenne – première destination en valeur avec 208 M d’USD par an sur la période 2019-2024 – mais aussi de plus en plus en Chine et les quantités sont en forte hausse. Le Sénégal occupe la 5ème place des pays exportateurs africains de produits halieutiques (en valeur). Bien que battant pavillon sénégalais, ces bateaux appartiennent en réalité à des sociétés étrangères qui font usage de prête-noms locaux pour obtenir l'autorisation de pêcher dans les eaux territoriales sénégalaises. L'opacité des opérations de pêche industrielle et des permis délivrés, la faiblesse du système de gestion et la compréhension limitée des navires qui opèrent dans le pays créent les conditions propices à la prolifération de la pêche INN et de la surpêche, argumente le rapport de l'ONG. Cette opacité du secteur empêche des contrôles réguliers ainsi que des sanctions à la hauteur des faits. Les enquêtes menées par l'EFJ montrent que les chalutiers de fond opérant dans les eaux de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale sont régulièrement impliqués dans une série d'activités illégales, telles que des incursions dans des zones réservées aux pêcheurs artisanaux, la pêche sans licence, des sous-déclaration du tonnage, l'utilisation de filets dont le maillage est illégal, etc. En mai 2024, le gouvernement a publié la liste des navires industriels autorisés dans les eaux sénégalaises (la dernière publication remontait à 2019) : 132 navires sous pavillon sénégalais (mais appartenant principalement à des sociétés asiatiques, dont chinoises) et 19 navires européens (interdits depuis mi-novembre 2024). Les acteurs du secteur ont salué ce premier pas qui va dans le sens de la transparence et demandent une publication régulière, tous les six mois au moins pour avoir un outil de lutte contre la pêche illicite. Si les résultats se font toujours attendre, le Code de la pêche est actuellement en train d'être révisé pour aller vers plus de transparence et responsabilité. Entre janvier et juillet 2024, les autorités sénégalaises ont également arraisonné 24 navires de pêche pour des infractions. Promesse de campagne du Président, M. Bassirou Diomaye Faye, les accords de pêche avec l'Union européenne, plusieurs fois renouvelés depuis 1980, ont pris fin le 17 novembre dernier. Une décision très saluée par la population. La Commission européenne a, elle, décerné un carton jaune au pays dans sa lutte contre la pêche INN. Ce qui peut diminuer le phénomène de l'immigration est de réduire les licences de pêche.

**Aquaculture - Un projet veut doter toutes les régions du pays d’écloseries pour la production d’alevins.**

Le directeur général de l’Agence nationale de l’aquaculture (ANA), M. Samba Ka, a révélé, le 17 juin l’existence d’un projet visant la création de 14 écloseries d’une capacité de production de deux millions d’alevins dans les différentes régions du pays. Le défi est d’augmenter la production d’alevin qui se situait à 2075 tonnes en 2024. Pour cela, l’ANA s’est dotée d’une stratégie nationale de développement durable de l’aquaculture. Le directeur général de l’ANA considère l’aquaculture comme une alternative pouvant contribuer à la couverture des besoins en produits halieutiques et à la préservation des ressources naturelles. Il a toutefois soulevé la problématique de la disponibilité de l’eau dans certaines zones.

**Ostréiculture - Vers la réhabilitation de l’unité de dégorgement des huîtres de Fatick.**

L’Agence nationale de l’aquaculture (ANA) envisage de réhabiliter l’unité de dégorgement des huîtres de Fatick (ouest), pour moderniser l’ostréiculture locale et améliorer la qualité des produits, a annoncé le 19 juin son directeur général, M. Samba Ka. Il intervenait lors d’un atelier de sensibilisation et d’information sur le Code de l’aquaculture, qui s’est tenu le même jour à Toubacouta, en partenariat avec Enabel, l’agence belge de coopération internationale. Selon M. Samba Ka, la modernisation du secteur de l’ostréiculture et ses pratiques devrait contribuer à augmenter la production

**Sucre - La Compagnie sucrière sénégalaise (CSS) vise une production annuelle de 220 000 tonnes.**

Le programme Kt-220 de la CSS vise à faire progresser la production annuelle de 140 000 tonnes de sucre à 220 000 tonnes d’ici 2030. Le directeur général de la CSS, M. Guillaume Ranson a précisé que le programme va créer 1 500 emplois supplémentaires, qui vont s’ajouter aux 8 000 emplois actuels qui placent déjà la CSS au premier rang des employeurs privés du Sénégal. 220 000 tonnes de sucre représentent à peu près la consommation actuelle des ménages sénégalais, si on exclut la demande des consommateurs industriels. Pour son directeur, la CSS devra se déployer au cours des prochaines années, en comptant sur le soutien de l’Etat pour couvrir les besoins du pays en sucre, dont le marché est en constante augmentation avec plus de 2 à 3% de hausse par an, en raison notamment de la croissance démographique. Il a insisté sur la modernité des techniques d’irrigation utilisées, qui place la CSS parmi les leaders mondiaux dans ce domaine avec le recrutement d’ingénieurs nationaux et parfois étrangers aguerris. Originellement, la CSS s’est implantée sur un peu plus de 7 500 ha, mais, durant les années 2010, elle a choisi de sortir du Walo pour ne pas accroître encore la pression foncière dans le Walo et laisser la place à l’agriculture familiale. Le fait de s’éloigner du fleuve Sénégal et de se déployer sur de nouvelles terres, a nécessité d’important investissement pour ramener l’eau sur les surfaces exploitées.

**Sucre – Pas de pénurie selon le ministre de l’industrie et du commerce.**

Le ministre de l’industrie et du commerce, M. Serigne Diop Guèye, a tenu à rassurer les Sénégalais en déclarant que le marché national ne connaissait aucune pénurie de sucre et que les approvisionnements étaient assurés de manière régulière. 35 000 tonnes sont en train d’être commercialisées dans le pays et vont suffire à l’approvisionnement du marché sénégalais jusqu’à la fin juillet. Le ministre a appelé les commerçants à éviter toute spéculation sur les prix sous peine de sanctions, des contrôles étant en cours pour garantir l’accessibilité du sucre aux prix fixés.

**Oignon – Inauguration de l’usine de transformation de Société africaine d’ingrédients (SAF Ingrédients).**

Le Président de la République sénégalaise, M. Bassirou Diomaye Faye, a procédé le 13 juin à l’inauguration officielle d’une usine de transformation d’oignon à Ross-Béthio, projet réalisé par SAF Ingrédients. Le Président s’est réjoui de ce projet qui a été conduit par des investisseurs étrangers et le secteur privé sénégalais. Selon le chef de l’État, cette initiative va permettre d’assurer aux producteurs des revenus stables par la transformation de leurs produits dans une logique de contractualisation. Pour le Président l’industrialisation reste la clé pour davantage développer l’agriculture sénégalaise. Cette unité industrielle a été réalisée avec la contribution de la Société financière internationale (SFI), filiale de la Banque mondiale dédiée au secteur privé, pour un financement de 22 Md de FCFA. Le fonds allemand AATIF, Fonds d’investissement pour l’agriculture et le commerce en Afrique, figure aussi parmi les partenaires qui ont facilité le montage financier. Cette usine de déshydratation d’oignon est la première du genre en Afrique de l’Ouest. L’usine s’étend sur une superficie de 4 000 m² et a une capacité de transformation de 50 000 tonnes par an. Lors de la pose de la première pierre en mars 2022, le directeur général de SAF Ingrédients, M. Emmanuel Valentin Dulac, avait insisté sur la spécificité de cette usine qui propose une offre africaine à des acheteurs africains. Jusque-là, le Sénégal importait de la poudre d’oignon, principalement d’Inde et d’Égypte. Il soulignait également un argument compétitif majeur par rapport aux concurrents internationaux qui était le recours à une énergie propre et cinq fois moins coûteuse puisqu’à partir de la biomasse avec les balles de riz que les producteurs jetaient. Selon le directeur général, l’usine va aider à atténuer les pertes post-récoltes estimées, d’après les prévisions du ministère de l’agriculture, à 30% de la production estimée à 400 000 tonnes. Le lancement des activités de l’usine faisait l’objet d’une forte attente de la part des producteurs qui peinaient à écouler leurs productions. M. Assane Seck, l’un des promoteurs de l’usine, estime que l’avenir de cette unité industrielle repose fortement sur les producteurs d’oignon, mais prévoit une extension des activités vers d’autres spéculations, comme le piment, l’ail et peut-être la mangue.

**Semences - La souveraineté alimentaire passe par une bonne qualité des semences selon le président du conseil d’administration de l’Institut sénégalais pour la recherche agricole (ISRA)****.**

Le président du conseil d’administration de l’ISRA, M. Mbaye Sylla Khouma, préconise une nouvelle politique agricole basée sur un nouveau capital semencier certifié, en vue d’atteindre la souveraineté alimentaire. Pour M. Khouma, le secteur agricole sénégalais souffre de différents problèmes. Pour les résoudre, les acteurs ont besoin de semences de qualité et la réparation des aménagements. Selon lui, si ces deux points sont pris en considération dans la mise en œuvre de la politique agricole, il est possible de se passer des intrants subventionnés chaque année. Il a insisté sur la nécessité, pour les pouvoirs publics, de renforcer les ressources humaines et financières pour que d’ici 2028, le Sénégal arrive à être autonome en matière de semences agricoles. Les engagements de l’État pour la souveraineté semencière se traduisent déjà concrètement dans la filière rizicole par la réhabilitation de l’ISRA de Séfa, situé dans la commune de Diendé. Délaissé depuis les années 1980, l’ISRA de Séfa fait désormais l’objet d’un important effort de réhabilitation grâce à un investissement d’un montant de près de 1 Md de FCFA, cofinancé par l’État sénégalais et la Banque islamique de développement (BID) et réparti entre cette antenne régionale et les installations techniques de Dakar. Sur le site de Séfra, de nombreuses infrastructures sont en cours ou sont déjà achevées. Un château d’eau doté d’un réseau d’adduction d’eau potable, des aires de séchage, des magasins de stockage, l’installation de lampadaires solaires ainsi qu’un laboratoire moderne ont été réalisés pour renforcer les capacités opérationnelles de l’ISRA afin qu’il produise localement des semences pré base de qualité.

**Madd – Lancement de la campagne.**

Des acteurs regroupés autour de l’Association pour la protection et la promotion de l’indication géographique madd de Casamance (Appigmac), ont lancé le 12 juin, à Ziguinchor la campagne de cueillette de ce fruit sauvage dont le nom scientifique est *Saba senegalensis*. En juin 2024, le ”madd de Casamance” a été enregistré comme la première indication géographique protégée (IGP) du Sénégal à l’OAPI, l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle. Cette initiative a été portée par les femmes transformatrices des trois régions de la Casamance (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou), encadrées par l’ONG ETDS et appuyées par des partenaires techniques et financiers, comme l’OMPI, la FAO, le CIRAD, l’AFD et l’ASPIT. L’IGP « madd de Casamance », portée par l’Appigmac, réunit à ce jour 76 GIE de transformation et 22 groupes de cueilleurs, soit un total de 4 499 membres composés à majorité de femmes (86.6%). Pour M. Pape Taïrou Kanouté, directeur exécutif de l’ONG ETDS, la journée de lancement de campagne a pour objectif d’accompagner les acteurs. Le but était de préparer la campagne de cueillette et de collecte mais également de conditionnement, de transformation et de commercialisation a expliqué pour sa part la présidente de l’Appigmac, Mme Maïmouna Sambou Diédhiou. La journée d’échanges était également une journée de négociations et de planification sur les volumes, les prix, les contrats entre opérateurs ainsi que les actions de promotion à mener. La cueillette du madd rencontre aujourd’hui des défis environnementaux, liés surtout aux feux de brousse et aux mauvaises pratiques qui menacent la durabilité de la ressource. En Casamance, le madd fait 500 M de FCFA de chiffres d’affaires par année. Ce n’est que 30% du potentiel (2 000 tonnes), 70% n’étant pas aujourd’hui valorisés.

**Filière laitière – Un projet veut créer plus 130 000 emplois d’ici 2029.**

Le projet MELITEJI-WASU (Meew liggey tekki Jiggeen-West african scaling Up), lancé le 18 juin vise à créer 130 000 emplois d’ici 2029 dans la filière laitière pour 60% de jeunes et de femmes avec 5% d’emplois dédiés aux personnes vivant avec un handicap. Le projet est porté par la Laiterie Du berger (LDB), en collaboration avec l’organisation non gouvernementale Tostan et financé par la fondation MasterCard. Entre 2024-2029, le projet de développement de la filière va accompagner toute la chaîne de valeur partant de l’éleveur au commercial, en passant par la Laiterie du Berger et tous les autres industriels de la transformation.

**Elevage – Valorisation des peaux.**

Les grandes célébrations religieuses et coutumières génèrent chaque année au Sénégal des centaines de milliers de peaux d’animaux. Cette ressource demeure largement sous-utilisée, faute d’une filière organisée. Aussi, le ministère du tourisme et de l’artisanat cherche à dérouler un programme spécial destiné à former et à doter les artisans d’équipements adéquats. Une formation d’une dizaine de jours fin mai a permis à 76 bénéficiaires, principalement des femmes, de développer de nouvelles compétences dans les domaines du façonnage, de la teinturerie, de la nourriture, du ponçage et du lissage des peaux. Le ministre, M. Mountaga Diao, a indiqué que son ministère travaille avec pour objectif de moderniser les infrastructures et doter les artisans d’équipements adéquats. Il s’agira, selon lui, d’installer des tanneries pour asseoir la compétitivité de la filière peau et cuir au Sénégal.

**Fourrages – 200 ha de cultures.**

La société Swami agri, dans le cadre de sa responsabilité sociétale d’entreprise (RSE), a aménagé, au profit des éleveurs de la commune de Mbane (Dagana), 200 ha de culture fourragère bio d’une valeur de 50 M de FCFA, de manière à leur permettre de faire face à la période de soudure où le cheptel souffre avec la rareté des pluies dans la zone. Avec la mise à la disposition de ces superficies, plus 105 villages et 70 hameaux pourront bénéficier de ces fourrages et une organisation sera mise en place pour en assurer la distribution.

**Bénin**

**Fruits - Campagne de plantation de mangues et d’agrumes.**

La 5ème édition de la campagne nationale de plantation de mangues et d’agrumes a été lancée le 12 juin. Les objectifs 2025 sont fixés à 700 ha de nouvelles plantations de manguiers et 950 ha d’agrumes. Depuis le démarrage du programme en 2019, 2 318 ha de manguiers et 11 967 ha d’agrumes ont déjà été plantés. M. Innocent Togla, Directeur adjoint de cabinet du ministre de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche a mis en avant le rôle stratégique de la mangue dans la diversification des filières agricoles d’exportation du Bénin, aux côtés du coton, de l’anacarde et de l’ananas. Il a également plaidé pour une transformation accrue des agrumes en jus, concentrés et autres produits dérivés, afin de mieux positionner le pays sur les marchés internationaux.

**Exportations – Levée de l’interdiction des exportations de produits vivriers.**

Par arrêté en date du 7 juin 2024, le gouvernement béninois avec pour des raisons de sécurité alimentaire interdit les exportations de produits vivriers. Cette mesure a été levée ce 23 juin. Par conséquent les céréales, tubercules et leurs dérivés, notamment les farines et le gari (semoule de manioc), peuvent de nouveau être exportés. La levée de cette interdiction marque un soulagement pour les acteurs du secteur agricole qui peuvent reprendre leurs activités sur les marchés régionaux et internationaux.

**Burkina Faso**

**Campagne agropastorale et halieutique 2025-2026.**

Le ministre d’état, ministre de l’agriculture, des ressources animales et halieutiques, le Commandant Ismaël Sombié, a effectué le 9 juin une visite de terrain sur plusieurs sites d’aménagement de bas-fonds et de construction de barrage dans la province du Houet, région des Hauts-Bassins. La première étape de cette tournée l’a conduit sur le site des travaux de construction du barrage de Diaradougou, dans la commune de Bama. Ce barrage, d’une capacité prévisionnelle de 10 M de m3, est destiné à soutenir les activités agricoles en saison sèche. Deux autres sites ont également été visités. La plaine irriguée de Bama, en cours de réhabilitation, couvrant une superficie totale de 1 260 ha, et le bas-fond de Lebere dans la commune de Sogossagasso, d’une superficie de 22,65 ha. Ces aménagements sont destinés à la production rizicole. Le ministre a insisté sur l’importance du respect des délais contractuels et la qualité des ouvrages. Face à l’urgence, il a exhorté les entreprises à renforcer les effectifs et les équipements, et à engager des travaux de nuit. À noter que pour la campagne humide 2025-2026, le Burkina Faso ambitionne de produire 7 M de tonnes de céréales, dont 1 million de tonnes de riz.

**Aménagement - Mise en service des périmètres irrigués de Bazon.**

Dans le cadre du projet de résilience et de la compétitivité agricole, le ministre d’état en charge de l’agriculture, M. Ismaël Sombié, a procédé, le 27 juin à la mise en service des périmètres irrigués de Banzon, dans la province du Kénédougou. Le périmètre irrigué de Banzon a fait l’objet de réhabilitations, incluant la reprise des anciens canaux, la modernisation du système d’irrigation, la construction de bâtiments administratifs, de logements, de magasins, ainsi que l’ajout d’une digue de protection pour renforcer la résilience du site face aux aléas climatiques. Une extension du périmètre a également été réalisée, portant la superficie totale à 608 ha. L’aménagement de ce périmètre doit permettre d’augmenter la productivité agricole. S’adressant aux producteurs locaux, le ministre a lancé un appel à l’action et à la responsabilité collective. Pour lui, l’heure est à la mobilisation autour de cet outil agricole qui doit faire de Banzon une zone de grande production en trois campagnes. Souhaitant aller plus loin que la simple réhabilitation, le ministre a évoqué la nécessité d’un entretien durable des infrastructures existantes. Il a insisté sur le fait que la Société Nationale de l’Aménagement des Terres et de l’Équipement Rural (SONATER) sera chargée d’assurer le suivi, l’entretien courant, ainsi que le refinancement des travaux de réhabilitation, si nécessaire. Il a souligné que « *si nous passons notre temps à réhabiliter les anciens ouvrages, quand est-ce que nous allons réaliser des nouveaux ? Il faut qu’on puisse avancer* ».

**Anacarde – Une filière en développement.**

La filière anacarde connaît un regain de croissance au Burkina Faso ces dernières années. Plusieurs mesures ont été mises en place pour améliorer et développer cette filière du fait de son importance pour l’économie. En 2023, selon un rapport du ministère de l’Industrie, du commerce, et de l’artisanat, le montant global des exportations noix de cajou (avec coques ou sans coques) a représenté 2,7% des exportations, soit 72,4 Md de FCFA (89,7 Md en 2022). En 2023, la noix de cajou en coques occupait la 4ème place des produits exportés avec 60,9 Md de FCFA (76,3 Md en 2022). Les principales destinations des exportations de noix de cajou sont Singapour, le Ghana, le Vietnam, le Togo, l’Inde, la Chine et les Pays-Bas. La filière anacarde fait partie des filières porteuses pour l’économie du pays et a été définies comme telle dans la Stratégie nationale de promotion des exportations (SNE) en tenant compte du niveau et du potentiel de production, de l’importance socio-économique, du dynamisme des exportations ainsi que de la demande mondiale.   
Les principales zones de production de l’anacarde sont les régions du Sud-ouest, des Cascades, des Hauts Bassins et du Centre-ouest. Ces régions détiennent 99% des superficies et de la production nationale. Pour la campagne 2025, le prix plancher bord champ de la noix brute de cajou a été fixé à 385 FCFA par kilogramme contre 310 FCFA en 2024, 300 FCFA en 2023, 330 FCFA en 2022, 300 FCFA en 2021 et 330 FCFA en 2020. Selon le Centre national des semences forestières (CNSF), seulement deux variétés d’anacardiers sont utilisées au Burkina Faso. Il s’agit de la variété de couleur jaune et de la variété rouge. La variété jaune domine en termes de rendement. Une greffe de la variété jaune a permis d’obtenir une autre variété hybride. Sa particularité réside au niveau du volume de sa noix, plus grosse que les autres. La filière dénombre environ 4 000 producteurs professionnels individuels regroupés en plus de 200 groupements de producteurs. La filière pourvoirait à environ 10 000 emplois directs. Des unités de transformation sont installées principalement dans les régions des Hauts-Bassins et des Cascades. Elles emploient environ 3 300 personnes et leur potentiel de transformation est d’environ 15 000 tonnes. Le Comité interprofessionnel de l’anacarde du Burkina Faso (CIA/BF) est l’interprofession regroupant les trois maillons de la filière qui sont l’Union nationale des producteurs d’anacarde du Burkina Faso, l’Association nationale des transformateurs de l’anacarde du Burkina Faso et l’Union nationale des commerçants et exportateurs d’anacarde.

**Sésame – Filière prioritaire pour les autorités.**

La filière sésame est considérée par les autorités comme une filière prioritaire à promouvoir compte tenu de son potentiel en termes de revenus et de rentrées de devises. Elle occupe une place importante dans l’économie du pays en termes d’exportation et de transformation (huile et produits de consommation). 8ème producteur mondial et 4ème producteur africain, le Burkina Faso exporte une grande partie de sa production. En 2023, le sésame était le 6ème produit le plus exporté par le Burkina Faso en termes de volume avec 44,2 M de tonnes exportées et le 4ème produit agricole exporté après le coton, les noix de cajou, et les graines de karité. En termes de valeur d’exportation, la filière sésame occupe également la 6ème place des produits exportés avec 35 Md de FCFA comme recette d’exportation. Le sésame burkinabè est principalement exporté vers Singapour. En 2020, ce pays a absorbé 55% des exportations totales. Singapour est suivi du Japon (12,6% des exportations), du Togo (12%), du Ghana, de la Chine, des Émirats arabes unis, d’Israël, de la France et de la Turquie. La demande internationale est l’élément déterminant de l’évolution du prix payé au producteur du sésame. Les prix minimums ont évolué de 220 FCFA en 2015-2016 à 625 FCFA le kg pour la campagne 2024-2025, mais à la fin de l’année 2024, le prix producteur était de 796 FCFA. Au Burkina Faso, le sésame est cultivé dans plusieurs régions, mais les grandes régions productrices de sésame sont la Boucle du Mouhoun, l’Est, le Centre-ouest, les Cascades, et le Centre-sud. Ces régions produisent à elles seules près de 80% de la production nationale. Par ailleurs, on trouve aussi des cultures de sésame dans la région des Hauts-Bassins. Le sésame burkinabè se distingue par la forte potentialité de la variété S42, la plus répandue qui possède un rendement potentiel de 1,5 tonnes/ha pour un cycle compris entre 90 et 100 jours. C’est une variété très résistante à certaines attaques telles que la salmonelle. De plus, sa couleur blanche et blanc crème est très appréciée en pâtisserie et dans l’utilisation sur les pains pour hamburger. Une des qualités du sésame burkinabè est également sa teneur en huile de 52%. Par ailleurs, il faut noter qu’environ 5% des producteurs de sésame sont certifiés bio (dans un environnement où la plupart des productions est basée sur les OGM) et produisent près de 4 000 tonnes par an. Enfin, la filière sésame a fait appel à de nouvelles technologies de pointe dans le domaine du tri, du calibrage et du nettoyage pour permettre la fourniture d’un sésame de meilleure qualité. Aujourd’hui, des machines existent au Burkina Faso, permettant des sorties en fonction de la teneur en huile, de la couleur, de la taille de la graine de sésame, pour répondre à la demande internationale. Pour contribuer à la promotion de la filière sésame, une organisation professionnelle a été mise en place en 2016, l’Interprofession sésame du Burkina Faso (INTERSEB). Elle est constituée des trois principaux maillons de la filière sésame que sont l’Union nationale des producteurs de sésame (UNAPROSEB), l’Association nationale des transformateurs de sésame (ATS/B) et l’Association nationale des commerçants et exportateurs de sésame (ANACESB). L’INTERSEB a pour missions de promouvoir et garantir la qualité des produits de la filière sésame, d’encadrer et de veiller à la création de labels, et d’améliorer la compétitivité de la filière.

**Pomme de terre – Interdiction d’importation du 2 au 30 juin.**

Dans un communiqué publié le 2 juin, le ministère du développement industriel, du commerce et de l’artisanat, a informé les opérateurs économiques que l’importation de pommes de terre est interdite sur toute l’étendue du territoire jusqu’au 30 juin.

**Semences – La société NAFASO a bénéficié de financements gouvernementaux pour développer son activité.**

Le Directeur général adjoint de la société NAFASO, spécialisée dans la production et la commercialisation de semences, M. Désiré Sawadogo, a salué le 19 juin la création du fonds DUMU KAFA par le gouvernement, soulignant que sans financement adapté, l’agriculture ne peut pas se développer. Créé en février 2024 par le gouvernement burkinabè, le fonds DUMU KAFA a été mis en place pour répondre aux besoins de financement des acteurs des secteurs agropastoral et halieutique à travers l’octroi de crédits. À ce jour, plusieurs structures du monde rural ont déjà bénéficié de financements pour développer leurs activités. Les montants octroyés varient de 100 000 FCFA à 500 M de FCFA, avec un taux d’intérêt annuel de 5%. Les personnes physiques, entreprises, coopératives, établissements publics et sociétés d’État sont éligibles au fonds DUMU KAFA. La société NAFASO a bénéficié d’un financement de 349 M de FCFA : 93 M de FCFA d’un fonds gouvernemental et 256 M de FCFA d’un financement d’intrants. Le taux d’intérêt de 5%, bien inférieur aux taux pratiqués sur le marché financier national. Ce soutien a permis à NAFASO de doubler sa production de riz, et environ 2 000 producteurs ont pu bénéficier d’intrants, l’entreprise travaillant en réseau avec des producteurs de semences et de riz. Le financement a également amélioré la rentabilité de l’entreprise, notamment grâce à un marché d’écoulement sécurisé avec la SONAGESS.

**Agro-industrie – Baisse de 30,6% dans la production de produits alimentaires au 4ème trimestre de 2024.**

L’Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) du Burkina Faso a publié un rapport sur la production industrielle au quatrième trimestre de 2024. La production industrielle en volume enregistre une hausse de 11,5% au quatrième trimestre de 2024, par rapport au trimestre précédent, dont la hausse était de 11,4%. Cette augmentation est attribuable entre autres à la production dans les industries manufacturières (+19,5%), en glissement annuel, la hausse est de +20,1% avec les hausses de production observée dans les industries de fabrication de produits à base de tabac (+88,8 %) et de production de boissons (+40,1 %). Par contre, la production en volume observée dans les activités de fabrication de produits alimentaires est en baisse (–30,6 %).

**Cap Vert**

**Coopération - Le Cap-Vert signe un protocole avec la France pour le retour de l’Agence française de développement (AFD).**

Le ministre de la mer, M. Jorge Santos, a annoncé à l’occasion de son déplacement en France pour la 3ème Conférence sur les océans, la signature d’un protocole actant le retour de l’AFD au Cap-Vert, environ 20 ans après son départ. Pour le ministre, le retour de l’AFD est essentiel comme partenaire stratégique dans le financement des grands projets de développement, avec un accent particulier sur l’économie bleue et les initiatives liées aux ports durables. Le ministre a également souligné que ce retour est un signe que le Cap-Vert reste parmi les priorités de la politique étrangère française. Le ministre de la mer conduit la délégation du gouvernement cap-verdien qui est également composée du directeur national des pêches et de l’aquaculture, de l’administration de l’Institut de la mer et de l’université technique de l’Atlantique.

**Pêche - Construction du port de pêche de Ribeira da Barca.**

La ville de Ribeira da Barca, dans la municipalité de Santa Catarina de Santiago, aura son port de pêche. Le projet de construction, financé par le gouvernement du Cap-Vert, avec la Banque mondiale, est budgétisé à 5 M d’USD. L’appel d’offres pour la préparation du projet d’exécution sera est lancé en juin, suivi de l’appel d’offres pour le contrat de construction. Le processus d’appels d’offres devrait être terminé d’ici la fin de l’année pour un début des travaux au début de l’année prochaine. Lors de la présentation du projet, un protocole a été signé entre plusieurs associations, le ministère de la mer et l’unité de production de glace *Mar e Terra* pour répondre aux besoins pressant de glace pour les pêcheurs. Le gouvernement a pris également des engagements envers les pêcheurs et les poissonniers de Rincão afin qu’une étude soit menée pour voir la possibilité de construire un port de pêche sur le site. Des poissonniers et des pêcheurs ont également fait part de leurs préoccupations concernant le besoin de glace et de moteurs pour les navires de pêche artisanale. Le gouvernement envisage de mettre à disposition des moteurs par le biais du microcrédit et du crédit à des conditions favorables, instruments financiers existants. Le gouvernement a réaffirmé son engagement à financer le secteur, à travers Pro Empresa, Pro Garante, Pro Capital et Banco Jovem Mulher.

**Pêche – Signature d’une lettre d’intention avec la France pour la modernisation de trois ports.**

Le ministre de la mer, M. Jorge Santos, a l’occasion d’un point presse le 16 juin dans le cadre de sa participation à la 3ème Conférence des Nations Unies sur les océans (UNOC3), qui s’est déroulée à Nice, en France, a déclaré que le Cap-Vert et la France avait signé une lettre d’intention exprimant leur intérêt commun pour l’instruction d’une opération de cofinancement dans le cadre du programme « Port Bleu » au Cabo Vert, dont la mise en œuvre relève de la responsabilité du ministère de la Mer et de l’ENAPOR, dans le cadre de l’initiative Global Gateway et qui prévoit l’agrandissement et la modernisation de trois ports (Mindelo, Porto Novo et Palmeira), qui peuvent également inclure le port de Praia, ainsi que l’infrastructure du chantier naval CABNAVE.

**Gambie**

**Boulangerie - Le gouvernement maintient le prix du pain à 10 dalasis.**

Le gouvernement gambien a décidé de maintenir le prix du pain à 10 dalasis (environ 0,14 USD ou 150 FCFA) à travers tout le pays, rejetant ainsi la demande d’augmentation formulée par l’Union des boulangers de Gambie (GBU), selon un communiqué du ministère du commerce, de l’industrie, de l’intégration régionale et de l’emploi. En mars 2025, l’Union des boulangers de Gambie avait annoncé son intention d’augmenter le prix de la miche de pain de 10 à 15 dalasis (soit environ 0,21 USD), invoquant une hausse des coûts de production. Face à cette annonce, le ministère avait engagé des discussions avec les boulangers pour comprendre les motifs de cette augmentation et la décision sur l’augmentation du prix du pain avait été suspendue dans l’attente d’une analyse approfondie de la structure des coûts. Un groupe de travail avait été constitué auquel participait l’Union des boulangers. Ce groupe de travail a collecté des données sur la structure des coûts du pain auprès de 48 boulangeries à travers le pays. Les résultats de cette enquête ont été présentés début mai à la direction du ministère et aux responsables de l’Union des Boulangers. Les données présentées auraient révélé que l’augmentation proposée du prix du pain par l’Union des Boulangers n’était pas justifiée. Le ministère s’est engagé à continuer de dialoguer avec les parties prenantes de la chaîne de valeur pour des solutions amiables et durables, en tenant compte des intérêts plus larges du public. Cette décision intervient dans un contexte de tensions inflationnistes et de pressions des opérateurs pour augmenter le prix des denrées de première nécessité, dont le pain, en raison de la hausse des coûts des matières premières importées.

**Guinée**

**Pêche – Financement de 132 M d’USD.**

Le projet Kounki dédié à la pêche et à l’aquaculture de 132 M d’USD est financé à hauteur de 100 M d’USD par la Banque Mondiale, l’Agence française de Développement et le fonds PROBLUE complète le financement. Les objectifs du projet de pêche visent à : renforcer la résilience climatique des communautés côtières, créer plus d’emplois durables dans le secteur, améliorer les infrastructures contre les risques de catastrophes, promouvoir des pratiques éco-intelligentes et booster l’accès au financement pour les petites entreprises du domaine. La ministre des pêches et de l’économie maritime, Mme Fatima Camara, voit dans ce projet un tournant stratégique pour transformer le secteur de la pêche en Guinée, protéger les ressources et faire de la pêches un moteur de développement en lien avec la stratégie nationale de développement « Simandou 2040 » et la stratégie halieutique 2022-2027.

**Guinée Bissau**

**Agroécologie – Une délégation bissau-guinéenne en déplacement au Sénégal s’imprègne des bonnes pratiques agroécologiques.**

Des acteurs de développement bissau-guinéens et une délégation de l’ONG SWISSAID se sont rendus à la ferme agroécologique Eco From Africa au Sénégal afin de s’inspirer de son expérience. Eco From Africa a mis en place une ferme de démonstration dont l’objectif est de faire connaître et de promouvoir les pratiques agroécologiques, telles que la rotation des cultures et les cultures associées, l’agroforesterie, les stratégies de gestion de l’eau, les buttes de permaculture, l’utilisation de répulsifs naturels et de méthodes de fertilisation naturelle des sols, l’élevage de bétail et de volaille. La visite du 16 au 20 juin a permis de partager avec la délégation bissau-guinéenne, le modèle de dynamique pour une transition agroécologique développé au Sénégal. Selon M. Duarte Alfred Mendes, un des participants bissau-guinéens, cette visite permettra de démultiplier l’expérience et les bonnes pratiques agroécologiques acquises à Eco From Africa, une fois de retour en Guinée-Bissau. Prenant part à la visite, M. Blaise Burnier, coordinateur régional de SWISSAID pour l’Afrique de l’Ouest, a indiqué que son ONG prévoit de mettre en place un centre d’expérimentation en Guinée-Bissau.

**Pêches - Nouveau protocole entre le Sénégal et la Guinée Bissau.**

Le Sénégal et la Guinée-Bissau ont signé un nouveau protocole d’application de leur convention bilatérale dans le domaine des pêches. Le document a été paraphé le 17 juin par la ministre sénégalaise des pêches, des infrastructures maritimes et portuaires, Mme Fatou Diouf et le ministre des pêches de Guinée-Bissau, M. Mário Musante da Silva Loureiro. Cette signature découle d’une volonté commune de relancer le partenariat dans le domaine de la pêche maritime, notamment artisanale. Avec ce nouveau protocole d’accord entre les deux pays, les pêcheurs sénégalais peuvent aller pêcher en Guinée-Bissau.

**Libéria**

**Investissement - MakeGroup, la principale société d’investissement de Corée du Sud, montre de l’intérêt pour le secteur agricole.**

Lors d’une réunion avec le ministère de l’agriculture à Monrovia, le président de MakeGroup, M. James Juhee Han, a présenté la vision de son entreprise en matière d’investissement au Libéria. Le groupe envisage de grands projets dans les domaines de l’agro-transformation, des systèmes d’entreposage frigorifique et des centres de machines agricoles, en mettant l’accent sur l’infrastructure à long terme et le soutien à la maintenance. Le Président Han a souligné l’intention de MakeGroup de proposer deux protocoles d’entente spécifiques, l’un axé sur l’agriculture générale et l’autre sur la volaille. En plus de ses intérêts agricoles, MakeGroup a également annoncé son intention d’établir une banque au Liberia avec un capital initial de 100 M d’USD. Cette institution, si elle se réalisait, serait la plus grande entité financière du pays, fournissant des services spécialisés, notamment dans les secteurs du logement et de l’agriculture. Cependant, M. Han a souligné la flexibilité dont dispose son entreprise pour s’aligner sur les objectifs du gouvernement libérien visant à créer une banque de développement des entreprises agricoles, proposition actuellement en cours d’examen législatif. Le ministre de l’agriculture, le Dr J. Alexander Nuetah, a félicité M. Han pour son engagement en faveur du développement du Libéria et a donné un aperçu des priorités agricoles du pays, mettant en avant le développement de 50 000 ha de basses terres pour la production de riz, dont 12 000 ha ont déjà été cartographiés. Il a mentionné que la construction de la première usine locale de traitement de l’amidon du pays est en cours, et qu’il est prévu d’étendre le modèle à cinq autres régions. En ce qui concerne la volaille, le ministre a souligné les efforts visant à réduire les coûts des aliments pour animaux grâce à la production locale de maïs et à la construction d’une usine d’aliments pour animaux, d’un couvoir et d’abattoirs. En ce qui concerne la mécanisation, il a expliqué que le Libéria est en train de mettre en place 18 centres de machines agricoles, dont huit sont actuellement en construction, avec des équipements qui devraient arriver de Chine d’ici août. Le ministre a souligné vouloir aller au-delà de l’agriculture paysanne par parcelles avec pour objectif de créer de grandes fermes modernes et mécanisées qui stimulent la productivité et créent des emplois.

**Coopération bilatérale - Formation en Chine de vingt-trois membres du personnel du ministère de l’Agriculture.**

Un groupe de vingt-trois membres du personnel du ministère de l’agriculture est parti en Chine pour participer à un séminaire de formation d’un mois sur les technologies de traitement et de conservation des produits agricoles. Ce séminaire s’inscrit dans le cadre de la coopération entre le Libéria et la Chine visant à faire progresser la sécurité alimentaire et le développement agricole. Il est organisé par l’Institut chinois de recherche sur les industries alimentaires et de fermentation. La formation vise à améliorer les connaissances techniques et les compétences pratiques des fonctionnaires libériens en matière de manutention post-récolte, de conservation des aliments et de valeur ajoutée. Le séminaire doit couvrir un large éventail de sujets, notamment : la transformation et la préservation des produits agricoles, les techniques de transformation du riz, la préservation des produits du bétail et de la volaille, la transformation des produits aquatiques et la transformation de l’arachide. Tout au long de la formation, les participants auront des échanges avec des universitaires, des experts de l’industrie alimentaire et des représentants d’entreprises.

**Mali**

**Sécurité alimentaire - L’Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) doit reconstituer les stocks de sécurité.**

L’OPAM intervient sur le marché céréalier pour la constitution des stocks de sécurité alimentaire et leur stockage, la stabilisation et la régularisation des prix à travers des ventes d’interventions et promotionnelles et la gestion des aides alimentaires. Un récent rapport d’audit de performance de l’OPAM a alerté le ministre Commissaire à la Sécurité Alimentaire sur la nécessité de reconstituer le Stock National de Sécurité (SNS) et le Stock d’Intervention de l’État (SIE) en obtenant les crédits budgétaires nécessaires et en lançant les procédures d’appel d’offres pour des achats de céréales. L’audit a également constaté que la direction de l’OPAM n’a pas mis en place un système de gestion des stocks garantissant la sécurité et la qualité des céréales et a recommandé au ministre Commissaire à la Sécurité Alimentaire de veiller à la disponibilité des ressources financières en vue de la réhabilitation des magasins de l’OPAM.

**Coton - Le gouvernement annonce le paiement des producteurs pour la campagne 2024-2025.**

Le ministre de l’agriculture, M. Daniel Siméon Kéléma, a annoncé le 25 juin que 23 Md de FCFA ont été mis à la disposition de la Compagnie malienne de développement des textiles (CMDT) pour solder les dettes de la campagne précédente et assurer les paiements de la campagne en cours. Selon le ministre, le paiement de ce reliquat des recettes de coton graine se fera dans un délai raisonnable aux producteurs de coton. Il a aussi indiqué que le prix d’achat du coton graine a été maintenu à 300 FCFA le kilogramme. Le ministre est aussi revenu sur les objectifs de production de la campagne agricole en cours, estimés à 11 696 721 tonnes de céréales et 682 000 tonnes de coton-graine. Il a assuré que des mesures sont envisagées par les autorités pour réaliser ces objectifs. Selon le PDG de la CMDT, plus de 108 Md de FCFA sur un total de plus de 171 Md, soit 63,4%, ont été payés aux producteurs au titre de la campagne 2024-2025. Par ailleurs, le PDG de la CMDT a indiqué que la campagne agricole 2025-2026 est ambitieuse avec une superficie totale de 672 000 ha avec un taux de réalisation de 38,0% contre 26,9% à la même période l’année précédente.

**Elevage – Le gouvernement adopte une stratégie de stabilisation et de sécurisation du bétail.**

Face à l’essor du vol de bétail comme source de financement pour les groupes armés, le gouvernement malien a adopté le 18 juin, une Stratégie nationale de stabilisation et de sécurisation du bétail 2025–2029. Ce plan vise à protéger un secteur vital de l’économie, qui représente environ 14% du PIB et près de 20 % des exportations agricoles. Présentée par le ministre malien de l’élevage et de la pêche, la nouvelle stratégie de sécurisation du cheptel repose sur quatre axes : gestion des ressources pastorales, promotion des cultures fourragères, valorisation économique du cheptel et renforcement du suivi institutionnel. Elle prévoit notamment la création de pâturages sécurisés, l’amélioration de la traçabilité animale et l’installation de postes mobiles de contrôle. Cette initiative s’inscrit dans un contexte préoccupant. Entre 2016 et 2022, le vol de bétail a causé des pertes estimées à plus de 18 Md de FCFA. À Mopti, plus de 130 000 têtes ont été dérobées en 2021, selon la FAO. Ces actes criminels alimentent les caisses de groupes jihadistes, au même titre que l’orpaillage illégal et la taxation des routes. Des actions pilotes seront menées dans les régions les plus touchées (Mopti, Tombouctou, Gao et Ménaka) avec des mesures spécifiques : cultures fourragères communautaires, sécurisation des points d’eau et coopération renforcée avec les forces de sécurité. Inspiré d’initiatives similaires au Niger et au Burkina Faso, ce plan pourrait bénéficier d’un soutien financier de partenaires.

**Pomme de terre – La filière génère plus de 60 Md de FCFA.**

Entre revenus agricoles, sécurité alimentaire et emploi rural, la pomme de terre joue un rôle crucial dans l’économie malienne. Et selon des agro-économistes, la filière génère plus de 60 Md de FCFA pour 310 000 tonnes de production. Malgré des rendements variables et des défis de conservation, la filière s’organise, affirment les responsables de la confédération nationale des producteurs de pommes de terre. Ils souhaitent aussi des efforts pour garantir l’écoulement de la production locale, afin de soutenir les producteurs et réduire les importations.

**Mauritanie**

**Grande muraille verte – Coopération sino-mauritanienne.**

À Bir El Barka, village désertique situé à 70 kilomètres de Nouakchott, des tuyaux d’irrigation au goutte-à-goutte serpentent le sol sablonneux et des pousses vertes émergent, nourries par une eau puisée grâce à l’énergie solaire. Le projet résulte d’un partenariat entre la Mauritanie et la Chine lancé en juillet 2024 et porte l’ambition d’une transition écologique pérenne pour M. Tourad Medou, coordinateur du projet et diplômé d’une université chinoise, désormais fonctionnaire au ministère de l’environnement mauritanien. Le parc de 4 ha comprend différentes zones : des cultures maraîchères, des vergers, des cultures fourragères, de l’élevage avicole et de la fixation des sables. Ces aménagements reposent sur des technologies chinoises éprouvées dans la région du Xinjiang, adaptées ici aux conditions locales extrêmes de chaleur, de sécheresse, de tempêtes de sable et de sols salinisés. Panneaux photovoltaïques, pompes intelligentes, irrigation fine, filets en nylon pour stabiliser les dunes, le tout a été conçu pour rendre cultivable le terrain où rien ne poussait. Des légumes comme la carotte, la betterave ou le haricot mungo atteignent déjà la récolte. Le projet s’encadre avec celui de l’Initiative de la Grande Muraille verte, lancée en 2007 pour créer une barrière écologique de 7 000 km contre la désertification en Afrique du Nord et au Sahel. La Mauritanie, qui préside actuellement cette initiative, héberge à Nouakchott son secrétariat panafricain. En décembre 2024, lors de la Conférence des Parties à la Convention de l’ONU sur la désertification, la Mauritanie et ses partenaires chinois ont signé un accord pour développer 10 000 hectares de forêts « puits de carbone ». Pour le gouvernement mauritanien, le site n’a qu’un an, mais le parc de Bir El Barka doit servir de modèle pour bâtir un système reproductible et évolutif, à l’échelle régionale. Pour M. Tourad Medou, le succès rapide de ce projet prouve que l’expertise chinoise offre une solution concrète aux défis des régions arides d’Afrique.

**Lancement d’un projet de renforcement de la résilience des producteurs agricoles et pastoraux dans le sud-est de la Mauritanie.**

La ministre de l’environnement et du développement durable, Mme Messaouda mint Bahham Ould Mohamed Laghdaf, a lancé le 3 juin un projet visant à renforcer la résilience des producteurs agricoles et pastoraux en coopération avec l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO). Le projet vise à renforcer les capacités des producteurs agricoles et pastoraux en améliorant la gestion des ressources naturelles, en adoptant des pratiques agricoles durables et en développant des chaînes de valeur environnementales pour renforcer l’économie locale et résister au changement climatique. Le projet, soumis au Fonds Mondial de l’Environnement, approuvé par le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA), sera mis en œuvre sur une période de quatre ans (2025-2028) sous la supervision de la direction de la protection des espèces et de la restauration des sols du ministère de l’environnement, et en coopération avec la FAO en tant qu’organisme de mise en œuvre.

**Pêche - La Confédération marocaine des armateurs industriels de la pêche pélagique (COMAIP) et la Fédération nationale de la pêche (FNP) mauritanienne consolide leur partenariat.**

Les deux organisations ont ratifié une déclaration conjointe le 2 juin, marquant une avancée dans la coopération halieutique entre les deux pays. Cet engagement mutuel s’inscrit dans le cadre de l’accord signé en 2022 entre le Maroc et la Mauritanie relatif à la pêche maritime et à l’aquaculture et dans la continuité de la déclaration d’intention d’Agadir, signée en février 2025 entre la COMAIP et la FNP lors du Salon Halieutis. Il vient concrétiser une vision partagée d’une gestion durable et concertée des ressources halieutiques sur la côte Afrique Atlantique, notamment les petits pélagiques, dans le respect des principes et objectifs énoncés par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) et le code de conduite pour une pêche responsable de la FAO. Les deux parties ont ainsi convenu de la mise en place d’un comité conjoint COMAIP–FNP, avec pour mission de faciliter l’échange régulier d’informations scientifiques, techniques et socio-économiques relatives aux stocks partagés, et de proposer des mesures de gestion concertées et harmonisées, fondées sur des avis scientifiques indépendants. Le comité va aussi collaborer avec les centres de recherche halieutique des deux pays pour mettre en place des systèmes communs de suivi et d’évaluation, afin d’assurer une gestion transparente et responsable. Il devra également œuvrer à développer des initiatives conjointes en matière de formation et de sensibilisation des professionnels du secteur. La COMAIP et la FNP s’engagent à plaider conjointement auprès de leurs autorités respectives pour le renforcement de la coopération scientifique et technique bilatérale en matière d’évaluation des stocks partagés, ainsi que pour l’adoption de cadres réglementaires cohérents et alignés sur les recommandations internationales. Elles appellent également au renforcement des systèmes de contrôle et de traçabilité des captures et des débarquements, afin de lutter efficacement contre la pêche illicite.

**Volaille- Interdiction d’importation de poulet en provenance du Brésil.**

La Mauritanie impose une interdiction totale d’importation de poulet en provenance du Brésil. Cette décision fait suite à la détection d’un cas de grippe aviaire dans une ferme commerciale située dans l’État de Rio Grande do Sul, ce qui a conduit plusieurs pays à imposer des restrictions commerciales, certains uniquement aux produits en provenance de l’État de Rio Grande do Sul, plutôt que d’opter pour une interdiction généralisée des importations.

**Coopération - Vers un partenariat renforcé dans le domaine agricole et de la santé animale avec la Tunisie.**

Le renforcement des échanges commerciaux de produits agricoles entre la Tunisie et la Mauritanie ainsi que les opportunités d’investissement dans le secteur agricole ont été au centre d’un entretien tenu samedi (15 juin) à Tunis entre le ministre tunisien de l’agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, M. Ezzedine Ben Cheikh, et le ministre mauritanien du développement de l’élevage, M. Mokhtar Ould Gaguih. Cette rencontre s’est déroulée en marge de la conférence régionale « Une seule santé » dédiée à la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA). À cette occasion, les deux responsables ont exprimé leur volonté commune de renforcer la coopération bilatérale, notamment dans les domaines de la production animale, de la santé vétérinaire, et du transfert de technologies agricoles afin d’améliorer les rendements et la qualité des productions. Ils ont également convenu de mettre en place des sessions de travail pour identifier les axes prioritaires de coopération et élaborer un programme d’action conjoint.

**Togo**

**Financements - La Banque mondiale approuve un financement de 300 M d’USD pour intensifier les actions du Programme de modernisation de l’agriculture du Togo (ProMAT).**

A l’issue de la session de son Conseil d’administration, le Groupe de la Banque mondiale a approuvé, le 11 juin, un financement de 300 M d’USD en faveur du Togo visant à accélérer la transformation du secteur agricole grâce à des investissements favorisant l’amélioration de la productivité. Le programme de transformation durable de l’agriculture finance la première phase du Programme de modernisation de l’agriculture au Togo (ProMAT 2025-2034). Ce programme du gouvernement togolais a pour objectif de renforcer les activités de l’Agence de transformation agricole (ATA). Le programme est aligné sur les priorités nationales qui visent à dynamiser la création d’emplois surtout pour les jeunes et les femmes. Il sera financé en deux phases : 150,20 M d’USD pour la première et 149,80 M d’USD pour la seconde. De façon spécifique, ce programme vise à renforcer les institutions agricoles, à améliorer l’accès des petits agriculteurs à la mécanisation, aux services financiers et aux marchés, et à étendre les services d’irrigation, de drainage et de gestion de l’eau sur 7 200 ha. Il vise également l’accès des producteurs à des technologies et pratiques d’agriculture intelligente face au climat. Il favorisera la gestion durable de 50 000 ha. 340 000 agriculteurs, dont 114 000 femmes et 102 000 jeunes seront bénéficiaires de ce programme avec 72 500 emplois créés. Une participation accrue du secteur privé est également attendue pour soutenir la modernisation de l’agriculture et en faire un véritable moteur de croissance et de création d’emplois. Ce programme applique pour la première fois au Togo l’approche « One World Bank Group » qui se caractérise par la collaboration et l’utilisation de tous les outils du Groupe (Banque mondiale, Société Financière Internationale, Agence multilatérale de garantie des investissements). En favorisant l’innovation, en facilitant l’accès au financement et en renforçant les chaînes de valeur, l’IFC, en collaboration avec la Banque mondiale et la MIGA, vise à fournir aux agro-industries et aux petits agriculteurs les outils nécessaires pour améliorer leur productivité.

**Financements - 22 Md de FCFA de la Banque africaine de développement (BAD) pour promouvoir une agriculture résiliente au changement climatique.**

Le financement provient d'un don de 16,73 Md de FCFA du Fonds vert pour le climat, administré par la BAD, et d'un prêt de 5,71 Md de FCFA. Pour réaliser sa priorité stratégique, « Nourrir l'Afrique », la BAD déploie les Zones spéciales de transformation agroindustrielle pour accroître la productivité agricole, l'agro-industrie et la commercialisation. L'approvisionnement des Zones spéciales de transformation agricole en matière première (semences, intrants…) dépend de la production agricole des petits producteurs très vulnérables au changement climatique. Le programme s'appuie sur l'adoption de pratiques et de technologies agricoles résilientes au climat par les acteurs de la chaîne de valeur agricole (petits exploitants agricoles, coopératives agricoles et associations de producteurs locaux) et permettra d'aménager 10 000 ha de culture en agroforesterie.

**Soja – Objectif de production de 500 000 tonnes d’ici 2026.**

A l’occasion du lancement officiel le 27 juin de la campagne de production de soja le Conseil interprofessionnel de la filière soja (CIFS-Togo) a affiché un objectif de production de 500 000 tonnes d’ici 2026. Le Président du CIFS-Togo, M. Mounirou Koriko, a rappelé qu’en 2015, la production était inférieure à 25 000 tonnes et tourne actuellement autour de 260 000 tonnes avec un besoin estimé à 700 000 tonnes. La filière soja est non seulement une source significative de devise pour le pays, mais joue également un rôle important dans la sécurité alimentaire et l’industrialisation. Cependant, pour le Président, malgré les nombreux succès et l’objectif ambitieux affiché, la filière est confrontée à des défis majeurs car la confiance a disparu entre acteurs et même avec les institutions financières, à cause de la malhonnêteté de certains acteurs et les comportements opportunistes. Aussi, le CIFS-Togo s’est engagé avec l’appui du FSRP à disposer d’un outil pour la collecte des besoins en intrants des acteurs et d’un autre pour la veille informationnelle sur l’offre, les prix et le marché. Ces deux outils, qui sont en cours de développement, permettront de mieux préparer les campagnes à venir.

**Reboisement – Plus de 11 Md de FCFA pour la campagne 2025.**

La campagne nationale de reboisement 2025 a officiellement démarré le 1er juin sur toute l’étendue du territoire. Prévue pour s’étendre sur toute l’année, elle est financée par une enveloppe de 11,18 Md de FCFA. Avec ce financement, le gouvernement ambitionne de reboiser 34 563 ha à travers la mise en terre de 37,71 M de plants, toutes essences confondues. Dès la première journée de la campagne, au moins 2 M de jeunes plants auraient été mis en terre. L’initiative s’inscrit dans la politique nationale de reforestation qui vise à planter 1 Md d’arbres à l’horizon 2030, en vue d’atteindre une couverture forestière de 25%. Ce programme, piloté par les services du ministère chargé de l’environnement, s’insère également dans les priorités du gouvernement en matière de lutte contre les effets du changement climatique, de restauration des écosystèmes dégradés et de préservation des ressources naturelles. Dans le prolongement de cette campagne, les autorités togolaises ont organisé, du 5 au 17 juin 2025, la 4ème édition de la quinzaine de l’environnement et du développement durable (QEDD) qui vise à renforcer la sensibilisation des populations et à promouvoir des pratiques durables, en mobilisant les citoyens autour de la protection de l’environnement.

**Mécanisation – Déploiement de tracteurs pour soutenir la mécanisation agricole.**

Le ministère de l’agriculture, de l’hydraulique villageoise et du développement rural a annoncé le 2 juin, le déploiement de tracteurs et d’équipements agricoles dans l’ensemble des directions préfectorales de l’agriculture. Cette démarche s’inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de promotion de la mécanisation agricole et vise à renforcer les capacités opérationnelles des producteurs sur le terrain. Les équipements seront mis à la disposition des agriculteurs sous forme de prestation de service. Le coût d’utilisation est fixé à 40 000 FCFA par ha. Cette initiative, d’après le ministre, M. Antoine Lekpa Gbegbeni, a pour objectif de faciliter les travaux de préparation des sols sur de petites superficies, contribuant ainsi à améliorer les performances agricoles et les rendements. La gestion courante des tracteurs est confiée à l’Agence de Transformation Agricole (ATA) et placée sous la supervision directe des directeurs préfectoraux. Le ministère recommande que les interventions soient organisées par zone, selon des demandes groupées, afin d’optimiser les coûts logistiques liés aux déplacements des tracteurs. Cette opération s’inscrit dans un processus engagé depuis plusieurs mois pour moderniser les pratiques agricoles. En 2024, dans le cadre d’un partenariat entre le ministère et l’OCP Africa (Office Chérifien des Phosphates), des sessions de formation avaient été organisées à l’endroit des producteurs sur les pratiques liées à la mécanisation. L’enjeu était de doter les acteurs du secteur des compétences nécessaires pour mieux exploiter les outils agricoles modernes, améliorer la rentabilité et répondre aux exigences d’une agriculture compétitive. En rappel, le gouvernement avait lancé en 2023, la construction de centres de mécanisation agricole dans plusieurs régions du pays.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.   
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :   
[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Service économique régional d’Abidjan

Rédaction : Régis RAFFIN Conseiller pour les affaires agricoles SER d’Abidjan  
Abonnez-vous : regis.raffin@dgtresor.gouv.fr